

Commission de la Culture et de l'Enfance du  
**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2016–2017

---

27 AVRIL 2017

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

SÉANCES DU JEUDI 27 AVRIL 2017 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Question orale (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Appel au crowdfunding par les musées».....	3
<b>2</b>	<b>Interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Futur Musée Citroën» (Article 76 du règlement)</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>6</b>
3.1	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mission d'étude auprès de l'Institut catalan des entreprises culturelles» .....	6
3.2	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Convention signée avec l'ASBL Cinédata» .....	7
3.3	Question de M. Christos Doukeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelle ligne d'aides pour les "productions légères"» .....	7
3.4	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Aides de "productions légères"» .....	7
3.5	Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan 2016 du Centre du cinéma et de l'audiovisuel».....	7
3.6	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan du Centre du cinéma et de l'audiovisuel».....	7
3.7	Question de M. Christos Doukeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir culturel du bâtiment Flagey» .....	12
3.8	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réouverture du Pathé Palace» .....	13
3.9	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avancement de la réforme des aides à l'emploi (APE) dans l'éducation permanente» .....	15
3.10	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Revalorisation budgétaire des centres culturels».....	17
3.11	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «35e édition d'Art Brussels».....	19
3.12	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «European Disability Card» .....	20
<b>4</b>	<b>Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la centralisation des plaintes et des contrôles des milieux d'accueil» (Article 76 du règlement)</b>	<b>21</b>
<b>5</b>	<b>Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Procédure de contrôle des milieux d'accueil mise en place par l'ONE» (Article 76 du règlement)</b>	<b>22</b>
<b>6</b>	<b>Question orale (Article 81 du règlement)</b>	<b>26</b>
6.1	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Contrats villes-ONE» .....	26
<b>7</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>27</b>

**Présidence de M. Philippe Knaepen, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h20.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Question orale (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Appel au crowdfunding par les musées»

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Aujourd'hui, les institutions muséales doivent trouver d'autres types de solutions pour préserver le patrimoine. Ainsi, les musées sont de plus en plus nombreux à faire appel au financement participatif (*crowdfunding*) pour acquérir de nouvelles œuvres ou tout simplement se moderniser. Les musées des Sciences naturelles, des Beaux-Arts ou encore le Musée du Cinquantenaire ont d'ailleurs récemment fait appel à ce mode de financement participatif. Au-delà des réponses budgétaires qu'il offre à court terme, le financement participatif peut également se révéler «rentable» à long terme puisqu'il permet de fidéliser ses donateurs et donc d'élargir son public. Plus qu'un outil de financement, le financement participatif s'affirme donc comme une arme puissante de communication et de processus d'appropriation du patrimoine culturel par ses usagers.

Les institutions muséales de la Fédération Wallonie-Bruxelles pratiquent-elles également le financement participatif? Disposez-vous d'informations récentes sur les montants injectés dans le secteur de la culture au moyen du financement participatif, tout particulièrement pour l'acquisition d'œuvres ou le montage d'expositions? Un autre dispositif, souvent évoqué lorsqu'il est question de financement participatif, est le mécénat. Ce sujet est-il à l'ordre du jour de la conférence interministérielle (CIM) Culture? Quelles sont vos propositions pour faciliter le mécénat au profit des institutions culturelles?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le soulignez, Madame la Députée, le recours au financement participatif est bien plus qu'un mode de financement complémentaire au financement public. Cette pratique participative offre également aux opérateurs culturels la possibilité de rassembler une communauté autour de leur projet, de créer de nouveaux liens dynamiques avec leur public et de communiquer à large

échelle en sortant des canaux traditionnels de la communication. Les projets du secteur du patrimoine se prêtent tout particulièrement à ce type d'opération participative, notamment en raison du caractère matériel et durable de la finalité des investissements.

Pour répondre à votre question de manière encore plus précise, les institutions muséales de la Fédération Wallonie-Bruxelles pratiquent effectivement le financement participatif. Vous en citez vous-même quelques exemples sur lesquels je ne reviendrai pas. Parmi les exemples plus récents, nous pourrions citer également le Centre belge de la bande dessinée à Bruxelles, le Musée de Louvain-la-Neuve, le Musée international du carnaval et du masque de Binche ou le Musée Royal de Mariemont. Dans ce dernier cas, le financement participatif concernait la très bonne exposition «*De Stargate aux Comics*». Outre les liquidités levées, cette opération a permis de constituer une communauté Internet faisant vivre l'exposition bien au-delà de sa présentation hennuyère.

Nous ne disposons pas encore de données chiffrées à l'échelle de la Communauté française, mais l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) étudie actuellement le phénomène sous l'angle plus général des financements complémentaires de la culture. Une enquête qualitative a été menée dans ce cadre auprès de musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous espérons pouvoir disposer prochainement des conclusions de cette étude. Quant au mécénat, le sujet a été, à mon initiative, soumis à la CIM Culture. Un groupe technique a été mis sur pied et le suivi des travaux de ce groupe est à l'ordre du jour de notre prochaine CIM Culture, qui se tiendra la semaine prochaine.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Votre réponse ne manquera pas de susciter d'autres questions, Madame la Ministre. Sachant qu'une étude est en cours, nous devrions en effet disposer de plus amples informations dans un avenir proche.

Par ailleurs, le groupe de travail mis en place constitue une très belle avancée et je me réjouis que ses travaux figurent à l'ordre du jour de la CIM Culture de la semaine prochaine. Nos discussions à venir s'annoncent, d'ores et déjà, très riches.

**M. le président.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 10h30 et reprise à 11h15.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

## 2 Interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la

## **Culture et de l'Enfance, intitulée «Futur Musée Citroën» (Article 76 du règlement)**

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – Madame la Ministre, je m'intéresse au futur musée d'art moderne et contemporain qui prendra place dans le bâtiment Citroën situé le long du canal, à Bruxelles. Je souhaitais mettre ce dossier à l'honneur de notre commission, car c'est un magnifique projet qui s'avère être très important, non seulement pour la Région de Bruxelles-Capitale, mais aussi pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'ensemble du pays, voire pour l'Europe. Des collaborations sont en effet en train d'être mises en place, notamment avec le Centre Pompidou. Il s'agit là d'un très beau projet. Nous devons être fiers de voir ce futur lieu culturel se préparer au cœur de la capitale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au début du mois de mars, nous avons lu dans la presse les grandes bases de ce projet qui a été présenté au monde culturel. En effet, ce dernier a été invité à découvrir ce futur pôle culturel. Il ne s'agit donc pas simplement d'un musée d'art moderne et contemporain. C'est bien un pôle culturel qui s'installera dans l'ancien garage Citroën. Au cours d'une réunion de la commission du Développement territorial du Parlement bruxellois, nous avons eu l'occasion d'entendre M. Goldstein et également de visiter le bâtiment. Si notre commission marque son intérêt pour une visite, il vaudrait qu'elle prenne la peine de découvrir ce bâtiment.

Dans les articles de presse et puis, la semaine dernière, en réunion de la commission du Développement territorial, des précisions ont été apportées, parmi lesquelles l'enveloppe budgétaire destinée aux travaux d'aménagement, un calendrier plus précis, notamment relatif au déroulement du concours d'architecture qui sera lancé dans les jours à venir, ou une répartition plus claire de l'espace. Par contre, ces articles ne faisaient pas mention du rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce projet.

À partir du moment où il est prévu que le Centre Pompidou mette à disposition du futur musée d'art contemporain une partie non négligeable de sa collection et qu'il participe à l'élaboration du programme culturel, nous nous inquiétons de la place réservée aux œuvres et artistes belges francophones. Comme je l'ai rappelé, avec M. Doulkeridis et d'autres députés la semaine dernière au Parlement bruxellois, les matières culturelles relèvent des Communautés. Je ne peux pas imaginer un instant que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'investisse pas dans un projet aussi important. La convention définitive de partenariat étant prévue pour fin 2017, il me paraît urgent que la Communauté française soit impliquée par votre intermédiaire et par les services des

Arts plastiques, évitant ainsi de se voir privée d'une compétence qu'elle est censée détenir.

Comme le ministre-président Vervoort l'a bien réexpliqué en réunion de la commission du Développement territorial la semaine dernière, ce pôle culturel sera bien plus qu'un musée. Il regroupera un musée d'art moderne et contemporain ainsi qu'un centre international d'architecture, matière qui relève d'ailleurs aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'en prends pour preuve, entre autres, la création par la Communauté française de Wallonie-Bruxelles Architectures (WBA). Nous disposerons dès lors de deux pôles très intéressants.

Je rappelle qu'un concours d'architecture sera lancé dans les prochains jours. Le lauréat sera désigné en mars 2018. Les architectes de la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient être soutenus pour pouvoir s'impliquer dans ce concours, à la suite duquel un comité d'orientation scientifique verra le jour. C'est un organe important dans lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles devra être présente. L'idée est de faire de ce pôle culturel un lieu créatif et vivant en y impliquant les secteurs concernés. Je pense notamment aux écoles supérieures artistiques, comme la Cambre, qui trouveraient là une opportunité de partenariat et un lieu où s'investir. Ainsi, nous mettrions en avant la dynamique d'art contemporain qui prévaut non seulement à Bruxelles, mais aussi en Wallonie.

Je voudrais savoir si vous avez pris connaissance de la mise à jour du projet autrement que par la presse. Comment allez-vous prendre en compte concrètement les œuvres et artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Existe-t-il une volonté de les inclure dans cet immense projet? Les prévisions annoncent entre un demi et un million de visiteurs par an.

La Fédération Wallonie-Bruxelles se doit de mettre en avant les œuvres de ses artistes. Le partenariat exclusif entre la Région de Bruxelles-Capitale et le Centre Pompidou n'est-il pas une occasion de faire rayonner notre création culturelle? Je ne veux pas que cette occasion soit perdue. Comment pouvons-nous intervenir pour faire connaître nos artistes et certaines œuvres qui sont cachées ou qui sont dans nos réserves alors qu'elles mériteraient vraiment d'être vues?

En octobre dernier, suite à une question orale de M. Knaepen, vous aviez affirmé que vous étiez prête à discuter avec l'ensemble des acteurs bruxellois afin d'assurer au mieux la visibilité des œuvres et des artistes de la Communauté française. Depuis lors, avez-vous eu des contacts avec certains acteurs? Dans l'affirmative, lesquels? Des interventions ont-elles été envisagées?

**M. le président.** – La parole est à M. Doulkeridis.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame Persoons, de porter cette inter-

pellation devant cette commission, car nous ne devons jamais perdre de vue que le soutien à ce type de projet relève toujours de compétences communautaires. Nous devons continuer à être fiers que la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment, joue un rôle important dans le développement de tels projets.

Ce projet est né au sein du gouvernement bruxellois, dont j'étais d'ailleurs membre au moment où les premières étapes de ce projet ont vu le jour. Je l'ai soutenu, essentiellement pour sa situation géographique, dans la mesure où il se situe dans la zone du canal, un endroit de la ville délaissé et dans lequel le gouvernement bruxellois, durant la législature actuelle et la précédente, a décidé d'investir bon nombre de moyens. Le bâtiment a des caractéristiques architecturales qui en font une sorte de phare; il est donc tout à fait cohérent d'y développer un projet important.

Cependant, j'ai aussi d'emblée attiré l'attention sur le risque inhérent à ce type de projets. En effet, il peut être tentant d'associer son nom à une réalisation prestigieuse. Mais il faut d'abord se soucier de son fonctionnement à long terme et des moyens à y consacrer, sans négliger les autres institutions, parfois dans la même sphère d'activité, qui ne disposent pas des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Ce risque est réel. J'ai interpellé le ministre Vervoort à ce sujet, cette semaine au Parlement bruxellois. Je ne vais donc pas empiéter sur la question de M. Maroy et évoquer le Pathé Palace, mais je serai attentif à la réponse qui lui sera faite. Je tenais donc à souligner le risque de «hasquinisation» de ce dossier. Pourquoi? Parce qu'il est double.

Mme Persoons l'a dit, les acteurs dans le domaine de l'art contemporain sont déjà nombreux. Ils essayent de proposer l'offre la plus attrayante possible, alors qu'ils n'ont pas toujours les moyens nécessaires au développement des projets qu'ils soutiennent. Il ne faudrait donc pas que les nouveaux projets, même s'ils se situent dans un quartier qui mérite d'être investi, viennent concurrencer négativement les projets qui existent déjà.

C'est là, Madame la Ministre, que vous pourriez jouer un rôle utile, grâce à un point de vue intéressant, puisque vous disposez d'une vision globale de l'offre existante. Quel regard portez-vous sur l'arrivée de ce type de projet, à l'aune d'un nécessaire souci de cohérence?

En outre, il semble que la Région soit un peu seule dans l'élaboration de ce projet. Quand elle cherche des partenaires, elle ne le fait pas forcément en Belgique, que ce soit avec l'État fédéral qui dispose de collections importantes ou même avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, autre acteur avec qui elle pourrait pourtant travailler. C'est donc avec le Centre Beaubourg que des synergies ont été développées.

Nous avons posé la question de savoir si ce lieu ne risquait pas de se borner à présenter les œuvres que le Centre Beaubourg ne peut ou ne veut pas exposer. Toutefois, le point crucial porte sur le caractère belge, éventuellement francophone de l'art qui sera présenté. Dans cette perspective, l'association de la Fédération Wallonie-Bruxelles me semble déterminante.

Comment êtes-vous associée à ce type de projet? Lors de conférences publiques, comme le débat organisé par le Réseau des arts à Bruxelles, Sven Gatz, Rudi Vervoort, même Rachid Madrane et vous-même assurez travailler ensemble. Ces moments sont certes empreints d'émotion, mais, au-delà de ces affirmations, quels sont les liens structurels qui sous-tendent ce projet? En effet, d'autres exemples ont montré, au contraire, que la collaboration n'était ni évidente ni naturelle. Mais peut-être me contredirez-vous et me confirmerez-vous à cet égard que les relations sont plus nourries.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, Monsieur Doulkeridis, permettez-moi de souligner qu'une partie de vos interventions contenait les réponses que je vais vous fournir.

Comme je l'ai déjà indiqué, je suis disposée à discuter avec les acteurs bruxellois d'enjeux liés aux politiques culturelles – en effet, celles-ci relèvent bien de mes compétences – dans le cadre d'un fédéralisme de coopération bien compris et parfaitement assumé.

La Région de Bruxelles-Capitale poursuit un projet ambitieux, basé sur la volonté manifeste de valoriser des artistes de renommée internationale grâce à un partenariat spécifique avec le Centre Beaubourg ou Centre Pompidou, la dénomination variant en fonction des époques. Une fois de plus, je prends acte de ce projet.

À propos de l'évolution de ce projet, je ne dispose pas d'informations supplémentaires; j'ai lu les mêmes articles de presse que vous.

Monsieur Doulkeridis, je tiens à ajouter que ma collaboration avec M. Sven Gatz est positive; nous le soulignons tous deux de façon régulière. En l'occurrence, nos objectifs sont différents. Le projet lancé par la Région de Bruxelles-Capitale est un projet de qualité – ce n'est donc pas une occasion perdue –, mais, à l'heure actuelle, je n'ai pas encore reçu de courrier des porteurs de ce projet, plus particulièrement du gouvernement bruxellois, me demandant d'avoir un échange sur ce dossier.

Par ailleurs, je poursuis l'objectif, que vous semblez partager et dont j'ai déjà parlé à maintes reprises, qui vise à valoriser nos propres collections et le travail des artistes qui vivent sur notre territoire. Bien entendu, cela n'empêche pas de mettre en valeur des artistes internationaux, notamment par le biais d'expositions. Toutefois, je

considère pour ma part que nous devons d'abord mettre en avant nos artistes nationaux. C'est d'ailleurs le but visé par la Commission consultative des arts plastiques (CCAP); les conclusions récentes de l'opération «Bouger les lignes» vont dans le même sens.

Il apparaît déjà très nettement que la Communauté française n'est pas dépourvue d'institutions pour accomplir cette mission. Je pense évidemment au Musée des arts contemporains (MAC's), mais aussi au centre d'art contemporain WIELS, que vous n'avez pas évoqués et où nous avons d'ailleurs choisi d'organiser la Conférence interministérielle (CIM) Culture, la semaine prochaine. Je pense aussi, plus particulièrement pour les arts contemporains numériques, à l'*interactive Media Art Laboratory* (iMAL). Ainsi, à Bruxelles, le WIELS et l'iMAL sont des institutions qui réalisent déjà un vrai travail auprès de nos artistes et, pour l'iMAL, même auprès des artistes internationaux.

Par ailleurs, les objectifs de la politique que je continuerai à mener privilégieront d'abord nos artistes belges, francophones en particulier, en gardant à l'esprit le contexte budgétaire actuel et en assumant parfaitement nos responsabilités. Autrement, nous risquons de voir une déperdition de moyens, alors que l'objectif premier est d'affecter les moyens mobilisables à la valorisation effective de notre patrimoine et de nos artistes.

Je ne suis en rien opposée à une collaboration avec les autorités bruxelloises et le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour voir comment obtenir des complémentarités de soutien à des projets. Cela dit, en ce qui me concerne, Monsieur Doukeridis, voir apparaître mon nom sur une plaque n'a jamais été une source de motivation dans mes projets.

**Mme Caroline Persoons (DéFI).** – Même si ce n'est pas de votre faute, votre réponse m'attriste et m'effraie un peu. Évidemment, nous en sommes à l'ébauche du projet; tous les partenariats n'ont pas encore été définis. Il n'empêche qu'une démarche a été effectuée vers le Centre Pompidou, ce que je trouve vraiment très positif, mais qui ne doit pas occulter la présence, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, par exemple au MAC's, de très beaux partenariats et de collections d'artistes de renom.

Le fait de ne pas avoir reçu de courrier ou de ne pas être invité officiellement empêche-t-il les contacts? Je ne le pense pas. L'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit prendre contact avec le promoteur du projet, M. Goldstein. Ce contact me semble essentiel.

Je vois aussi d'autres possibilités d'action. La Fédération Wallonie-Bruxelles est présente à Paris par le biais du Centre Wallonie-Bruxelles, qui est situé juste à côté du Centre Beaubourg et

qui se prêterait fort bien à une exposition relative à l'état d'avancement du projet du Musée Citroën. Bref, il est possible d'exploiter certains lieux situés en dehors de la Région bruxelloise et de la Région wallonne. Ensuite, indépendamment du pôle «art contemporain», il ne faut pas oublier le pôle «architecture» ni les collaborations avec le WIELS et d'autres.

De mon côté, puisque DéFI est représenté au sein du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, j'interviendrai pour que notre ministre insiste, si le sujet est soumis au gouvernement, sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'associer cette dernière, dès à présent, au projet du Musée Citroën.

**M. le président.** – L'incident est clos.

(*Mme Isabelle Emmery, vice-présidente, prend la présidence*)

### 3 Questions orales (Article 81 du règlement)

#### 3.1 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mission d'étude auprès de l'Institut catalan des entreprises culturelles»

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Madame la Ministre, fin mars, accompagnée du fonds d'investissement St'Art, vous avez rencontré à Barcelone l'Institut catalan des entreprises culturelles (ICEC). Cette agence relevant du ministère de la Culture de Catalogne a pour mission de développer économiquement et commercialement le secteur culturel catalan et de promouvoir la culture catalane. L'ICEC a notamment mis sur pied, depuis près de dix ans, un mécanisme d'avances récupérables adapté au secteur culturel. Il est intéressant de s'en inspirer. C'est en tout cas ce qu'indique le site Internet du fonds St'Art.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur cette mission? Quel était son objectif? Selon le fonds St'Art, le mécanisme d'avances récupérables adapté au secteur culturel est intéressant. Partagez-vous ce point de vue? Comment fonctionne ce mécanisme? Comptez-vous transposer ce modèle en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le rôle du fonds St'Art est-il amené à évoluer à la suite de cette mission? Dans l'affirmative, de quelle manière?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'objectif principal de la mission sur laquelle vous me questionnez est effectivement celui que vous décrivez, à savoir l'échange de bonnes pratiques entre le Fonds d'investissement des entreprises culturelles et créatives de la Communauté française, St'Art,

et son homologue catalan, l'ICEC. Les échanges ont porté notamment sur les prêts proposés par St'Art, d'un côté, et sur le système d'avances récupérables mis en place par l'ICEC, par ailleurs.

Il s'agit d'un système dont le principe est très simple, mais dont les modalités techniques et administratives présentent un certain degré de complexité. En effet, il propose une avance de fonds récupérable par les autorités publiques, partiellement ou totalement en fonction des résultats du projet soutenu. Toute initiative de la part des pouvoirs publics visant au développement de l'entrepreneuriat culturel me semble digne d'intérêt. Bien qu'aucun modèle ne soit transposable tel quel, le caractère exemplatif et réflexif de ces approches mérite d'être pris en compte au cours d'une mission comme celle-ci.

Le bilan de cette mission proposée et organisée par St'Art est incontestablement positif à plus d'un égard. Premièrement, sur une courte période de deux jours à Barcelone, avec un agenda serré et un rythme soutenu, j'ai rencontré et écouté un grand nombre d'acteurs culturels. Nous avons ainsi pu échanger au sujet d'enjeux partagés. J'ai également rencontré le ministre catalan de la Culture et assisté à une conférence tout à fait intéressante, organisée par celui-ci, sur les développements économiques de la culture. Participaient à cette conférence des orateurs venus non seulement d'Espagne, mais aussi de France, d'Italie et d'ailleurs. Par ailleurs, le partage a été riche et intense entre les deux ministères et les organisateurs.

En ce qui concerne les avances récupérables, il s'agit de «pseudo-subsidies» allouées à un projet. Si celui-ci réussit, l'avance doit être restituée à l'autorité publique; s'il échoue, l'avance est conservée à titre de subvention, à une hauteur à définir. Il s'agit donc d'une couverture du risque qui, en même temps, stimule l'opérateur en favorisant la réussite de son projet.

J'ai demandé à St'Art de poursuivre les réflexions. Il est encore trop tôt pour vous dire si nous utiliserons partiellement ou complètement cet outil, mais il nous semblait à tout le moins utile d'y réfléchir de manière plus approfondie après la visite.

**M. Philippe Knaepen (MR).** – J'approuve les échanges: il y a beaucoup de choses à apprendre des expériences des autres.

Nous pourrions voir se développer ce genre de dispositif qui permet à un opérateur de garantir la survie économique de son projet.

*(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)*

**3.2 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Convention signée avec**

**l'ASBL Cinédatta»**

**3.3 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelle ligne d'aides pour les "productions légères"»**

**3.4 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Aides de "productions légères"»**

**3.5 Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan 2016 du Centre du cinéma et de l'audiovisuel»**

**3.6 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan du Centre du cinéma et de l'audiovisuel»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces cinq questions. (*Assentiment*)

**M. Olivier Maroy (MR).** – Monsieur le Président, sans vouloir polémiquer, je m'interroge régulièrement sur la façon dont les questions sont groupées. Vouloir à tout prix faire faire de grands «mastics», pour reprendre un jargon de mon ancienne vie... Vous devez savoir que j'attends des réponses précises.

**M. le président.** – C'est assez simple, Monsieur le Député. Les services du Parlement font des propositions à la Conférence des présidents et les groupes politiques peuvent réagir à ce sujet. Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet. Le gouvernement, l'administration et les groupes politiques ont été d'accord et le groupement n'a soulevé aucun problème.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je tiens simplement à souligner que les députés ainsi que la ministre connaissent mieux les dossiers que les présidents qui ont une multitude de questions à régler au cours d'une réunion qui, je l'imagine, ne peut pas s'éterniser pendant des heures... Les groupements des questions qui sont effectués nuisent parfois à l'efficacité, puisque les réponses sont noyées. J'aurais préféré que les deux parties soient scindées. Le seul point commun, c'est que les deux questions que je m'appête à poser à propos du cinéma ont été abordées lors d'une conférence de presse de la ministre.

Vous me permettrez de commencer par ma question plus générale, à savoir celle portant sur les aides attribuées aux productions légères.

Madame la Ministre, lors de la présentation du bilan 2016 du cinéma francophone, vous avez annoncé qu'une nouvelle ligne d'aide dite de «productions légères» sera bientôt créée afin de favoriser l'émergence de nouveaux réalisateurs. L'idée est de proposer une alternative rapide au circuit classique de la Commission de sélection des films. Trois projets de jeunes réalisateurs devraient être soutenus à hauteur de 100 000 euros.

Qu'entendez-vous par «jeunes réalisateurs» et par «productions légères»? Quels seront les critères de participation à l'appel à projets? L'une des caractéristiques de ce nouveau dispositif sera la rapidité de la procédure. Concrètement, comment se déroulera-t-elle, puisque vous insistez sur sa plus grande souplesse? Comment s'effectuera la sélection? Quels seront les délais? L'enveloppe budgétaire sera-t-elle de 100 000 euros pour les trois projets ou de 100 000 euros pour chacun des trois projets retenus? Cette enveloppe est-elle coulée dans le bronze pour un an seulement ou sera-t-elle pérennisée?

**M. le président.** – Ne voulez-vous pas poursuivre avec votre question suivante, M. Maroy?

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je vais m'énerver. D'abord, on groupe des questions qui ne doivent pas l'être...

**M. le président.** – Restons zen!

**M. Olivier Maroy (MR).** – Puis-je développer mon point de vue? Vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais j'ai aussi le droit de dire que, quand vous vous saisissez d'une question, vous discernez des problématiques. Le seul point commun, c'est que ce sujet, qui concerne le cinéma, a été abordé lors de la même conférence de presse de la ministre. J'ai le droit de dire que ce groupement des questions n'a aucun sens. Tout comme n'a aucun sens le fait de demander à tous les députés, lors d'une audition, de poser leurs questions. Cette séance de questions dure une heure et, ensuite, nous n'avons même pas les réponses. Excusez mon emportement, mais il est un peu lassant de répéter sans cesse les mêmes choses. Non seulement on groupe des questions qui n'ont pas grand-chose à faire ensemble, mais en outre, on impose l'ordre dans lequel je dois les poser, en commençant par celle qui relève le plus du détail. Je commence donc par celle, plus générale, portant sur les aides de productions légères. Je propose que M. Doulkeridis pose maintenant sa question sur le même sujet et je passerai ensuite à ma question sur la convention signée avec l'ASBL Cinedata.

**M. le président.** – Je signale simplement que, si votre question portant sur la convention avec l'ASBL Cinedata est classée en première position, c'est en raison de l'ordre de dépôt. Dès lors, posez-vous votre question maintenant ou la poserez-vous en dernier?

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je poserai donc

ma deuxième question!

Une autre nouveauté a été annoncée lors de cette même conférence de presse. Il s'agit de l'arrivée prochaine d'un outil de mesure de fréquentation des salles de cinéma. Vous avez signé à cette fin une convention avec l'ASBL Cinedata, qui regroupe les distributeurs et les exploitants de films. L'objectif est d'obtenir, à un rythme régulier et de manière uniformisée, les chiffres de fréquentation afin de mieux suivre les tendances et de pouvoir adapter la politique de diffusion et de promotion des films.

Un tel relevé paraît tellement évident et indispensable que je m'étonne d'autant plus qu'il n'ait jamais été réalisé jusqu'à maintenant. C'est en tout cas une avancée que je tiens à souligner.

Quel sera le coût éventuel de cet outil pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Concrètement, il vous permettra d'adapter votre politique de soutien aux salles. En quel sens? S'agira-t-il d'encourager les salles les plus performantes ou celles dont la programmation sera la plus audacieuse, celles qui programmeront le plus de films belges francophones? En résumé, quelle sera votre ligne de conduite? Ces chiffres de fréquentation influenceront-ils, directement ou indirectement, les aides à la production? Enfin, j'ai noté que ces statistiques ne seront utilisées que par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Si je comprends bien, il n'est donc pas question de diffuser ces chiffres dans la presse sous la forme d'un «top 10» ou d'un «top 20». Ne pensez-vous pas cependant que cette information intéresserait le grand public? En tout cas, ce genre d'information me serait utile à titre personnel.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Tout comme les femmes, les hommes peuvent aussi avoir leurs mauvais jours...

**M. Olivier Maroy (MR).** – C'est la toute-puissance des services.

**M. le président.** – Les services proposent et le parlement dispose. Lors de la dernière Conférence des présidents, la décision de joindre ces questions n'a posé de problème à personne. Les groupes doivent peut-être se livrer à une analyse plus fine.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Cela ne m'empêche pas de penser que certaines propositions ne sont pas adéquates.

**M. le président.** – La parole est à Mme Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Sur cette question, déjà souvent abordée ici, je suis d'accord avec Monsieur le Président et je soutiens son analyse. M. Maroy, vous devez en référer à votre chef de groupe.

**M. le président.** – La parole est à M. Doulkeridis.



**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Je suis d'accord sur le fond avec mon collègue. Ma remarque portait avant tout sur la forme, mais je ne veux pas polémiquer.

Cela étant dit, mon intervention est en lien direct avec la première question de M. Maroy. Je m'efforcerai de ne pas répéter tout ce qu'il a dit sur la nouvelle ligne d'aides pour les «productions légères». Je me permets toutefois de relever le montant de 100 000 euros annoncé par vous-même et par Mme Jeanne Brunfaut, directrice du CCA.

Mes questions vont dans le même sens que celles de M. Maroy. Je ferai deux ajouts. D'une part, quelles sont les principales différences entre le mécanisme de cette nouvelle ligne d'aides et celui propre à la Commission de sélection des films? Qu'en est-il précisément des critères de sélection? D'autre part, un même réalisateur/réalisatrice peut-il/elle bénéficier plus d'une fois de cette ligne d'aides? Cette aide peut-elle être cumulée avec d'autres subventions?

**M. Pascal Baurain (cdH).** – Madame la Ministre, le 22 février dernier, notre assemblée votait le décret modifiant celui du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle. Quelques semaines plus tard, comme chaque année, au début du printemps, le CCA publiait son bilan. Une fois encore, le Centre dresse un portrait fouillé de 280 pages où foisonnent les informations détaillées concernant la création, la diffusion et la promotion de nos œuvres cinématographiques et télévisuelles. J'ai pointé celles qu'il me semblait intéressant d'aborder ici.

Tout d'abord, en ce qui concerne les chiffres, et plus particulièrement le budget, j'ai constaté que le rapport entre les investissements publics et privés au cours des trois dernières années était respectivement de 64 % et de 36 % pour un budget total avoisinant les 28 millions d'euros. Ces pourcentages sont-ils similaires à ceux de nos voisins européens? Dans la négative, en connaissez-vous les raisons?

Ensuite, parmi les nouveautés présentées le 31 mars dernier, nous trouvons une nouvelle ligne d'aides de «productions légères». Ces aides viseront à soutenir des projets à hauteur de 100 000 euros, selon un mécanisme de sélection plus rapide. En quoi consiste cette nouvelle procédure? Comment distinguerons-nous les projets qui pourront prétendre à ces aides?

Enfin, dans son édition du 1<sup>er</sup> avril, le journal «L'Avenir» critiquait la manière de chiffrer le nombre de spectateurs ayant assisté à la projection de nos films, estimant que ces chiffres étaient gonflés par les résultats obtenus en France. Selon vous, le CCA devrait-il se cantonner aux ventes recensées sur notre territoire? Une telle démarche changerait-elle le soutien que vous lui accordez? Ces chiffres modestes ne cachent-ils pas une réalité plus complexe, aux origines multifactorielles, telles que le prix du billet, le nombre de salles

disponibles sur notre territoire, la concurrence avec d'autres sources de divertissement, la diversification des canaux de diffusion et des œuvres, et bien d'autres encore?

La veille de la présentation du bilan du CCA, les deux coprésidents de l'Union des producteurs francophones de films (UPFF) présentaient leur propre bilan pour 2016. Selon eux, une réflexion serait actuellement menée à l'UPFF et au CCA afin de répondre à cette problématique. Êtes-vous informée des pistes envisagées?

**Mme Isabelle Emmerly (PS).** – La présentation du bilan du CCA est un rendez-vous incontournable pour celles et ceux qui veulent faire le point sur les chiffres du secteur et sur les enjeux qui occupent les professionnels du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un moment de rencontre, d'enthousiasme et de dialogue et la cuvée 2017 n'a pas failli à la tradition. Il m'est évidemment impossible de revenir ici sur l'ensemble des données présentées. Je me contenterai donc, dans le cadre de la présente question, de revenir sur quelques éléments mis en avant dans le cadre des échanges avec la salle.

J'ai noté avec grand intérêt l'annonce de la rédaction d'un *vade-mecum* visant à aider les professionnels, dans le cadre de la nouvelle réforme du décret «Cinéma». C'est un élément qui me semble positif, de même que l'attention renforcée accordée à la question du genre. D'ailleurs, les petites répliques de tout à l'heure n'étaient pas très heureuses. Elles étaient pleines de stéréotypes.

**M. le président.** – La parole est à M. Doulkeridis.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Monsieur le Président, j'invoque un «fait personnel». C'est exactement l'inverse! J'ai précisément fait cette remarque parce qu'elle correspond au type de commentaire sexiste qui aurait été adressé à l'auteur si elle avait été une femme. C'était ironique. Il est vraiment ridicule de considérer cette remarque comme un commentaire sexiste.

**Mme Isabelle Emmerly (PS).** – Nous n'allons pas nous écharper là-dessus. Je note que M. Doulkeridis n'avait pas pour but de mettre à mal la notion de genre qui nous est chère.

**M. le président.** – Restons paisibles!

**Mme Isabelle Emmerly (PS).** – Personnellement, je me réjouis de l'attention renforcée accordée à la question du genre lors de la présentation du bilan et de la volonté de suivre cette thématique avec détermination.

Concernant le fonds des séries FWB/RTBF, des chiffres assez probants ont été évoqués. Je m'en réjouis, tout comme de l'ouverture au format de 26 minutes, de la révision des plafonds et de la réflexion sur l'aide à l'écriture. Toutes ces avancées sont positives. L'accord signé avec Cinedata

dans le but de disposer enfin de chiffres de fréquentation en salles est également une bonne nouvelle.

Subsiste-t-il une marge de réflexion sur la question des plafonds pour les projets soutenus dans le cadre du fonds des séries? Quelles pistes avez-vous choisi de privilégier pour accroître le renforcement de la dimension du genre dans les projets soutenus? Qu'en est-il des modalités pratiques de développement de la plateforme d'accès aux films pour le monde enseignant? Le cas échéant, menez-vous des discussions avec votre collègue en charge de l'éducation concernant le soutien des projets spécifiques de déplacement des élèves vers nos salles d'art et d'essai?

Pourriez-vous faire le point sur les modalités de la mobilisation prévue dans le cadre de la célébration des cinquante ans des aides culturelles au secteur du cinéma pour mettre en valeur notre patrimoine immense et diversifié en la matière? Pourriez-vous également me communiquer des informations sur les salles, membres du dispositif, qui font l'objet de la convention signée avec Cinedata? Sans entrer dans ce que vous nommez, à juste titre, «la dictature des chiffres», pouvez-vous me préciser la manière dont vous utiliserez ces nouvelles données pour le pilotage de vos politiques?

Enfin, au moment de la présentation du bilan du CCA, vous avez fait quelques déclarations sur le cinéma Pathé Palace. J'étais présente lundi dans la commission présidée par M. Flahaut et j'y ai entendu un certain nombre de choses. Je ne m'avancerai pas plus sur le sujet, tant vos déclarations me laissent perplexe.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Mesdames, Messieurs, tout comme vous, je trouve que l'occasion était belle et les raisons multiples de se réjouir lors de la publication du bilan du CCA le 31 mars. Je suis assez contente, mais je ne doutais pas que vous ayez tous, directement ou représentés, été attentifs à mes diverses paroles. Cependant, ce qui était plus important était le contenu concernant ce secteur.

Pour répondre aux questions de Mme Emmery et de M. Maroy, la convention signée avec l'ASBL Cinedata coûte par an 2 000 euros au CCA. Il s'agit donc d'une forme d'abonnement qu'il prend en charge. La plateforme de communication de données est organisée par le système MaccsBox développé par une société spécialisée dans l'application de logiciels pour le secteur de la distribution de films depuis plus de vingt ans, Maccs International. L'analyse des chiffres permettra surtout de mieux appréhender le marché de l'exploitation dans son ensemble en Belgique. Elle devrait permettre d'évaluer la manière dont les films belges se comportent sur le marché par rapport aux films d'art et d'essai européens et aux blockbusters américains.

L'objectif n'est pas forcément d'adapter les subsides dans un sens ou dans un autre avec une forme de récompense, mais bien d'avoir conscience des réalités d'un secteur et de son évolution. Pour donner un exemple, Cinedata a rendu publique la baisse de fréquentation générale des salles en Belgique en 2016. Pour mener une politique culturelle et ne pas avancer à l'aveugle, il importe de déterminer notamment si toutes les salles sont touchées de la même manière: les cinémas d'art et d'essai comme les multiplexes, les salles de proximité comme les grands réseaux, Bruxelles comme des zones en Flandre ou en Wallonie. Cette baisse de fréquentation touche-t-elle tous les films de la même façon, c'est-à-dire tous les genres, toutes les nationalités, les films d'art et d'essai comme les films de pur divertissement? Ici aussi, la réponse à ces questions est très éclairante pour construire une politique. Ces chiffres n'influenceront pas directement ou indirectement l'aide à la production. Mais comme nous soutenons la production et aussi la promotion et la diffusion des films, il est important de mesurer l'impact des mesures adoptées et de notre politique.

Enfin, la convention que j'ai signée avec Cinedata prévoit que l'utilisation des données par le CCA est balisée. Elle lui permet de rédiger le bulletin du cinéma trimestriel: les données y seront utilisées afin de publier des aperçus généraux du secteur cinématographique ou d'une partie de celui-ci et non de les utiliser de manière brute. Plus de 80 % des salles belges sont concernées par le système Cinedata. Une disposition de la convention de soutien des salles d'art et d'essai soutenues par la Communauté française prévoira une obligation de prendre part au système. Pour les autres, Cinedata demeurera un système auquel ils peuvent participer sur une base volontaire. Nous pourrions ainsi répondre aux nombreuses sollicitations internationales, comme celles de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, qui élabore des statistiques très intéressantes au niveau macroéconomique. La Belgique est à ce jour le seul pays européen incapable de fournir des chiffres d'exploitation.

L'objectif de l'appel à projets «production légère» est d'offrir aux réalisateurs une alternative au dépôt de la Commission de sélection des films, comme M. Maroy l'a répété, pour des projets dont la structure de production est plus limitée et donc pas en cas de coproduction internationale par exemple. Le but est de permettre aux réalisateurs de commencer le tournage plus rapidement. Comme tout projet pilote, cet appel sera évalué, par l'administration et avec le secteur, tout au long du processus. Son budget, enveloppe fermée, sera de 300 000 euros et permettra de soutenir trois films à hauteur de 100 000 euros. L'objectif fondamental de l'appel à projets est de stimuler les écritures personnelles et singulières en proposant un cadre de production à la fois léger – le montant

de 100 000 euros est un bon point de départ pour le financement d'un projet qui peut lever l'entièreté de son budget en Belgique par exemple –, mais aussi contraignant puisque le projet doit être terminé dans les deux ans de la sélection. Il n'y a pas d'exigence de diffusion dans les salles de cinéma, les projets pourront trouver de nouveaux publics en circulant par exemple sur les plateformes web.

J'en viens à la question de M. Baurain sur le rapport entre les investissements publics et privés. Les proportions présentées dans le bilan concernent les montants mis à disposition du secteur dans le cadre de réglementations qui relèvent directement de la Communauté française, que ce soit le décret relatif au cinéma du 10 novembre 2011 ou encore le celui sur les services de médias audiovisuels du 26 mars 2009. Ces textes encadrent respectivement les aides octroyées par les différentes instances d'avis et la gestion et le suivi de la contribution des éditeurs et distributeurs de services de médias audiovisuels à la production d'œuvres audiovisuelles. Cependant, la portée de cette proportion doit être relativisée: elle ne prend en considération ni les aides régionales Wallimage et Screen.Brussels ni les aides allouées en Flandre ni l'apport fait via le mécanisme fédéral du *tax shelter*. Par ailleurs, il n'existe pas à ma connaissance de statistiques belges ou européennes globales de cette répartition entre les contributions publiques et privées au secteur audiovisuel. La réalité du paysage audiovisuel européen montre en outre que la diversité de politiques de soutien au secteur audiovisuel ne permettrait que des comparaisons limitées.

J'en viens à la critique que dresse «*L'Avenir*» de la présentation du nombre de spectateurs. Les chiffres présentés au bilan regroupent effectivement les entrées en salle en Belgique et en France. Cette présentation découle du fait que, les deux marchés étant très perméables, le marché naturel de nos films dépasse les frontières belges. Il ne s'agit pas d'une quelconque volonté de cacher les chiffres d'exploitation recensés uniquement en Belgique. Ils sont d'ailleurs clairement énoncés dans le bilan imprimé et publié sur Internet, et sont bien connus du CCA. C'est d'ailleurs sur la base de l'analyse des chiffres d'exploitation de nos films en Belgique qu'a été lancée en septembre 2015 une nouvelle stratégie de promotion du cinéma belge destinée à rapprocher nos films de leur public local. Cette stratégie est établie en concertation avec le secteur audiovisuel et fait l'objet de modifications constantes et de nouvelles propositions afin d'adhérer au mieux aux constats des professionnels et de l'administration. Je pense notamment aux soirées «*VIP*». Il y a en tout cas une évolution permanente et non pas un soutien figé.

Madame Emmery, nous avons comme vous le savez déjà revu les plafonds du Fonds «*Séries*» en concertation avec le secteur. À ce jour, aucune

nouvelle modification n'est nécessaire. Le CCA et la RTBF évaluent constamment le fonctionnement de ce fonds et le caractère changeant du secteur fait que de nouvelles modifications ne sont pas à exclure, mais rien n'est sur la table pour le moment.

Quant à la problématique du genre, les premiers résultats récoltés parmi les projets soutenus montrent que le problème ne se pose pas au niveau de la sélection des dossiers. Le taux de sélectivité des projets des scénaristes-réalisatrices est quasiment identique à celui des projets des scénaristes-réalisateurs. Par contre, il se pose au niveau du dépôt. Les femmes déposent des projets au stade de l'écriture et du développement, mais beaucoup moins au stade de la production. Il convient donc de s'interroger sur les causes qui les empêchent de tenter leur chance en production, à moins qu'elles n'en aient simplement pas envie. Afin d'accroître les chances des réalisatrices de déposer des projets solides en production, que la Communauté française est partenaire de «*Boost Camp*», à savoir l'initiative qui à accompagner le développement de films de femmes pendant un an. Les premiers résultats sont attendus pour 2018. Au niveau de la collecte de données, l'arrivée prochaine d'un nouveau statisticien, ou statisticienne, au CCA devrait permettre d'étoffer les données récoltées, notamment au niveau du documentaire.

Madame Emmery, puis-je vous suggérer de vous référer à la réponse que je vais donner à M. Maroy sur le Pathé Palace? Le marché public pour la réalisation de la plateforme d'accès aux films pour le monde enseignant a été lancé et nous espérons pouvoir annoncer sa mise à disposition dès septembre 2017. Son objectif est une mise à disposition aisée pour les écoles des films belges – fictions, documentaires, courts-métrages – sur une base volontaire de la part des réalisateurs avec par exemple une éditorialisation sur la base des thèmes ou de l'actualité.

Enfin, l'opération «50 ans d'aides culturelles au cinéma en Communauté française» jouit déjà d'une mobilisation très forte du secteur, tant de la part des réalisateurs-producteurs (réalisatrices-productrices), des films qui seront programmés par le CCA que de la part des opérateurs – festivals, exploitants, associations professionnelles – qui ont souhaité s'associer à l'opération pour donner leur propre vision de ces 50 ans de soutien au cinéma belge. L'opération sera lancée officiellement le 31 mai par une conférence de presse. Elle débutera publiquement le 15 juin 2017 par la projection du film «*Les Barons*» dans la grande salle de Flagey.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre sens de la méthode et votre souci d'apporter des réponses claires et structurées, presque séparées, aux multiples questions. Tout est bien qui finit bien.

Sur le fond, je me réjouis de l'avancée incon-

testable en matière de statistique de fréquentation. Bravo à vous! Nous nous demandons comment nous avons pu mener jusqu'ici une stratégie éclairée de soutien à la promotion et à la diffusion sans avoir bénéficié de cette vision claire sur le succès remporté ou non par les différents films programmés dans les salles. Je salue également le fait que les salles d'art et d'essai soient obligées à participer à ce système. Il est en effet logique de mesurer les effets du large soutien dont elles bénéficient.

Le projet-pilote destiné à encourager les jeunes réalisateurs me réjouit également. Les jeunes réalisateurs n'ont pas le temps, ne sont pas équipés ou entourés pour remplir des dossiers interminables. Ils ont la fougue de la jeunesse et l'envie de concrétiser leurs projets rapidement. S'il s'agit, comme je l'ai compris, d'un projet pilote, une évaluation devrait donc être réalisée au bout de la première ou des deux premières années. Cette manière de procéder me semble relever de la bonne gestion.

**M. Pascal Baurain (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse exhaustive et les informations claires et précises que vous avez fournies.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses précises. Il m'intéresserait de disposer en temps utile des analyses liées au partenariat avec le programme «*Boost Camp*». Il serait également intéressant que les parlementaires soient associés à la soirée d'ouverture des 50 ans d'aides culturelles au cinéma belge francophone.

### 3.7 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir culturel du bâtiment Flagey»

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Entre collègues, nous essayons de croiser les réponses que nous obtenons dans cette institution avec celles que nous avons récoltées au Parlement bruxellois. Mes collègues wallons effectuent évidemment le même exercice.

Voilà quelques semaines, nous apprenions la mise en vente du «paquebot Flagey». Les actionnaires privés de la société anonyme Flagey, la SA Maison de la radio Flagey, ont décidé de vendre leurs parts. Au nombre de trente, ils détiennent pas moins de 83 % des parts du bâtiment et sont fédérés par l'homme d'affaires gantois Piet van Waeyenberghe. Les 17 % restants appartiennent aux pouvoirs publics qui subventionnent les activités publiques menées dans ce bâtiment: la Société fédérale de participations et d'investissement (SPFI), qui représente l'État fédéral; la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) et la *Participatiemaatschappij Vlaanderen* (PMV), société publique d'investissement flamande.

Quant à la Fédération Wallonie-Bruxelles, les réponses du ministre-président Rudi Vervoort m'ont appris qu'elle intervenait plutôt dans le financement des activités de l'ASBL et ne possédait pas de part dans la société anonyme.

Le 23 mars dernier, un article du *Soir* identifiait deux acheteurs potentiels: d'une part, le PDG du groupe d'assurances Ageas, Bart De Smet, et d'autre part, le brasseur et collectionneur d'art Michel Moortgat et le mécène Hubert Bonnet. Ceux-ci auraient fait une contre-offre supérieure d'un montant de 25 millions d'euros.

C'est finalement Duvel Moortgat, propriétaire du Café Belga et du restaurant Le Variétés, qui a gagné la partie en récoltant, avec son associé, 68 % des parts de la Maison de la Radio Flagey auprès des autres actionnaires privés.

C'était sans compter l'intervention des actionnaires publics, qui ont lancé une contre-offre surprise qui devait arriver à échéance le 14 avril. Cette échéance est à présent dépassée et, selon les informations obtenues au Parlement bruxellois, l'offre n'a pas été retenue.

Le président du conseil d'administration de l'ASBL Flagey, M. Jean-François Cats, s'inquiète des intentions des potentiels nouveaux acquéreurs, MM. Moortgat et Bonnet, et donc des conséquences négatives dont pourrait souffrir le projet culturel du bâtiment à la suite du changement d'actionnariat. Sans pouvoir en dire plus, le ministre-président bruxellois, Rudi Vervoort, nous a annoncé que les négociations étaient encore en cours.

Madame la Ministre, avez-vous été sollicitée par la Région de Bruxelles-Capitale ou l'une de ses institutions économiques pour engager une action publique concertée? Avez-vous pris l'initiative d'une telle action? Partagez-vous les inquiétudes de M. Cats concernant l'avenir culturel du bâtiment Flagey? Le cas échéant, votre gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de pérenniser les activités de l'ASBL Flagey? Avez-vous pris contact avec les acheteurs potentiels afin d'engager des discussions? Si oui, qu'en est-il? Des rencontres sont-elles prévues avec l'ASBL Flagey en vue de la conclusion d'un accord culturel préalable à la vente du bâtiment? Si oui, quand pouvons-nous espérer les résultats de l'avancement de ces discussions?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour cet exposé sur l'actionnariat de la SA Maison de la radio Flagey. La question mérite un rappel, tant l'historique du lieu est complexe et a été source de difficultés par le passé. Nous devons, par conséquent, accorder une attention soutenue aux mouvements internes de la société anonyme, ainsi qu'aux liens existant entre celle-ci et l'ASBL. Cette démarche est saine du point de vue de la gouvernance.

Concernant la vente des parts, la Communauté française, ne faisant pas partie des actionnaires publics de la SA, n'était pas directement concernée par les annonces faites dans la presse. En revanche, j'ai immédiatement rencontré la direction et le président du conseil d'administration de l'ASBL pour prendre la mesure de la situation. Comme vous avez pu le lire dans la presse, leurs craintes se sont heureusement révélées infondées, non seulement parce que leur convention d'occupation des lieux court jusqu'en 2024, mais aussi et surtout parce que les actionnaires de la SA ont réaffirmé que le volet culturel du bâtiment était indissociable de leur investissement dans le projet global.

En effet, tant le café Belga que les espaces de bureaux loués bénéficient de l'aura culturelle du bâtiment et de sa fréquentation publique. Par ailleurs, les acteurs concernés se sont eux-mêmes montrés désireux de discuter, dès à présent, des termes de la poursuite de la convention à partir de 2025. Il convient évidemment de rester prudents et attentifs à ce type de partenariat public-privé. À l'heure où la convention de l'ASBL Flagey avec la Communauté française et ses autres partenaires se voit renouvelée pour cinq ans, il n'y a heureusement pas lieu de s'inquiéter pour son futur à moyen et à long terme. Néanmoins, la vigilance restera de mise.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – D'après les informations que nous avons récoltées à la Région, les acteurs publics possèdent actuellement 18,6 % des parts. On peut ajouter la Fondation Roi Baudouin aux trois sociétés d'investissement que j'ai citées. Belfius a également quelques parts, mais je préfère ne pas l'inclure, vu l'incertitude qui pèse sur son éventuelle privatisation.

Le premier enjeu d'une participation publique, non pas dans l'ASBL, mais dans la société, est d'avoir une minorité de blocage – 25 % – pour, peut-être, en faire un projet totalement public. La Fédération serait bien inspirée si elle pouvait faire part de sa volonté d'atteindre ce plafond.

Le second enjeu est celui du projet culturel. L'actionnariat actuel est quasiment obligé de maintenir une affectation culturelle, vu la configuration du bâtiment; on ne va pas démolir les salles de spectacle! En revanche, il est extrêmement important d'être en position de force pour négocier le type de projet culturel qui sera défendu après 2024, lorsque la convention actuelle aura pris fin. Le projet culturel de Flagey est spécifique: il rencontre son public et les projets menés par l'ASBL sont financièrement en équilibre. Il est donc essentiel de continuer à être vigilant et ambitieux pour maintenir ce cap dans l'offre culturelle globale en Région bruxelloise.

Il ne s'agit donc pas d'être inattentif – même si je sais que vous ne l'êtes pas – sous prétexte que les actionnaires veulent maintenir une vocation culturelle à ce bâtiment: ils n'ont pas le

choix! Toute la question est de savoir quel type d'activités culturelles ils soutiendront, car la société anonyme pourrait avoir d'autres ambitions.

### **3.8 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réouverture du Pathé Palace»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, c'est un dossier pour le moins kafkaïen que celui du Pathé Palace. Le Guinness Book des records pourrait être intéressé! Voilà, en effet, seize ans que le bâtiment a été racheté par la Communauté française. Depuis lors, pas moins de 16 millions y ont été injectés, dont 10 millions restent encore à rembourser par le biais de deux emprunts.

Je ne reviendrai pas sur la gestion calamiteuse de ce dossier. Pour être honnête, il faut reconnaître que la responsabilité en incombe à beaucoup de niveaux de pouvoir et de familles politiques, et sans doute également la mienne. Mais c'est l'avenir qui m'intéresse! Les leçons tirées du passé doivent permettre d'éviter, comme l'ont dit certains de mes collègues lors de questions précédentes, de retomber dans les mêmes travers. C'est en cela que le passé est intéressant. Je le répète néanmoins: c'est l'avenir qui m'intéresse! Et là, le ciel semble s'éclaircir!

Récemment, la veille du 1<sup>er</sup> avril, vous avez annoncé la réouverture du Pathé Palace à l'automne prochain. «Et ce n'est pas un poisson d'avril», avez-vous précisé, «je vous assure que c'est vrai!» Ce sont vos termes. Je vois que vous acquiescez du bonnet! Votre enthousiasme fait plaisir à voir; on ne demande évidemment qu'à le partager. Le souci, sans vouloir jouer la carte du scepticisme, c'est que le dossier est quand même loin d'être complètement réglé.

Une première question porte sur les derniers travaux engagés. Lors des discussions budgétaires, en octobre 2016, il était question d'une enveloppe de 2,7 millions d'euros: 1,4 million pour les travaux immobiliers et 1,3 million pour l'équipement horeca et le matériel. Ce budget sera-t-il respecté? Le secteur privé est-il intervenu financièrement dans cette dernière étape des travaux? Pourriez-vous, par ailleurs, me préciser le planning du chantier en cours qui mènera à la réouverture annoncée pour l'automne?

Le bout du tunnel est donc en vue. Restent évidemment deux grandes questions. Qui y développera des activités et de quel type seront-elles? Il était question des frères Dardenne. Est-ce toujours la piste privilégiée? Quelles sont les éventuelles autres pistes à l'étude? Bref, qui va y développer des activités et quelles seront-elles?

La deuxième question est cruciale. La Fédé-

ration Wallonie-Bruxelles se retrouve avec un merveilleux outil culturel et un beau potentiel, en tout cas sur le papier, mais aussi, oserais-je dire, avec un fameux mammoth sur les bras. Ce mammoth est budgétivore, puisque la charge de remboursement des deux emprunts contractés est de 531 000 euros par an: 42 000 euros à rembourser à ING jusqu'en 2030 et 489 000 euros à Triodos jusqu'en 2035. Le remboursement s'annonce être long! Qui va payer? Qui sera le futur propriétaire? Le Pathé Palace me fait un peu penser au «sparadrac du capitaine Haddock», si j'en crois la réponse fournie ce lundi par le ministre du Budget, André Flahaut, à mes honorables collègues, Philippe Knaepen et Christos Doukeridis. On sent bien que le ministre aimerait bien se débarrasser de ce mammoth budgétivore, il ne s'en est pas caché.

J'aimerais donc que vous réagissiez aux explications qu'il nous a précédemment fournies, dans la mesure où cette dimension-là conditionne tout le reste. Monsieur le ministre nous a expliqué que ni la Région de Bruxelles-Capitale, ni la COCOF, ni la ville de Bruxelles ne voulaient racheter le bâtiment, du moins au stade où nous en sommes. Par ailleurs, il a précisé qu'une négociation était en cours avec Beliris et le ministre fédéral Reynders. Cela dit, on imagine mal le ministre Reynders et Beliris prendre une décision, malgré le désaccord de la Région de Bruxelles-Capitale.

En tout état de cause, il reste *a priori* deux solutions. La première vise la vente du bâtiment à une personne ou à une entité privée. À cet égard, le ministre Flahaut a fait savoir à mes collègues que les candidats ne manquaient pas. Pouvez-vous, Madame la Ministre, confirmer cet élément et nous en dire plus? La deuxième piste possible consisterait à maintenir le bâtiment dans le giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui présente, nous le savons, des problèmes budgétaires. Nous aimerions, sur tous ces points, disposer de plus amples explications.

Je n'ignore pas qu'au sein du gouvernement dont vous faites partie, Madame la Ministre, chacun possède des compétences propres. Toutefois, l'une des compétences attachées à votre portefeuille consiste à «piloter» ou, du moins, à orienter les politiques culturelles de la Fédération. Soulignons qu'il est impossible de trancher la question qui nous occupe sans régler celle du propriétaire du bâtiment. Je m'étonne, à ce titre, de la réponse apportée par le ministre Flahaut, sachant l'annonce, que vous aviez faite quelques jours auparavant, d'une réouverture pour l'automne. Peut-être avez-vous, sur ce point, de nouvelles informations. Si tel est le cas, il serait utile de nous les communiquer.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Il y a seize ans, dans un élan tout à fait positif, M. Hasquin et M. Demotte se sont battus pour acquérir ce bâtiment qui, de par son architecture et son histoire,

méritait d'être sauvé. Je vous rassure: je ne vais pas revenir sur ces seize années. Ce qui compte, pour reprendre vos propos, c'est bien de construire l'avenir. Néanmoins, il me semble important de reconnaître que M. Demotte et de M. Hasquin étaient mus par une véritable volonté politique.

En ce qui concerne les travaux intérieurs qui permettront au Pathé Palace de rouvrir à l'automne, je confirme que les 2,7 millions d'euros sont toujours d'actualité. Ce montant est nécessaire et suffit à la réalisation de ces travaux, qui seront achevés en temps et en heure. Je le répète donc: l'ouverture du Pathé Palace devrait avoir lieu en automne.

J'ajoute qu'il existe aujourd'hui une convention signée avec les frères Dardenne, j'entends par «frères Dardenne» une entité juridique incarnée par ceux-ci. Ainsi, dans ce dossier de recherche de partenaires financiers, confié au ministre du Budget, le partenaire s'investira en sachant que les frères Dardenne disposent d'une convention. La question n'est pas celle de la participation des frères Dardenne à la réalisation du projet, mais bien celle des partenaires financiers qui pourraient investir. Les frères Dardenne, avec leur société ou leur ASBL, sont en droit d'exploiter l'infrastructure dès l'automne; le bâtiment sera achevé pour cette échéance. La recherche de partenaires financiers qui assumeront le remboursement des emprunts et les charges d'exploitation, confiée au ministre du Budget, est en cours. Comme mes collègues du gouvernement, j'attends avec impatience le dépôt de ce dossier, mais je ne doute pas que des solutions soient proposées.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Voilà un beau festival de langue de bois, Madame la Ministre. Je rappelle que vous êtes non seulement la ministre de la Culture, mais aussi la vice-présidente du gouvernement de cette Fédération. À ce titre, vous participez à l'élaboration d'une solution collégiale.

Même si ce n'est pas autorisé, je formulerais tout de même une question: vous évoquiez une convention avec la structure des frères Dardenne. Que prévoit-elle exactement? Je suppose qu'elle est balisée et que les frères Dardenne ne devront pas assumer seuls les 531 000 euros nécessaires au remboursement des emprunts. À leur place, j'aimerais savoir dans quelle pièce je jouerai. Vous avez énoncé les deux difficultés et vous considérez avoir rempli votre mission. «Alda Greoli a été efficace! Moi, super Alda, je vous dis que le Pathé Palace rouvrira en automne.»

Il ne faut pas se voiler la face, après seize ans de responsabilités collectives. Bien sûr, d'autres ont également leur part de responsabilité, notamment un certain ministre libéral. J'entends certains donner des leçons. Toutefois, quand ils étaient ministres, ils ont également échoué collectivement à trouver des solutions. Mais ne revenons pas sur le passé.

Vous nous dites avoir fait votre partie du boulot. Il reste cependant une question essentielle à régler: déterminer qui assumera la charge très importante de cet outil potentiellement intéressant. Cette charge est énorme et c'est un peu comme le «sparadrap du capitaine Haddock».

Vu vos fonctions, j'aurais souhaité que vous soyez un peu moins cloisonnée dans votre réponse qui me déçoit quelque peu: vous vous limitez à nous indiquer que ce n'est pas votre problème et que nous devons nous adresser au ministre Flahaut. C'est votre droit, mais je vous ai déjà connue plus prolixe. Votre réaction témoigne sans doute de la difficulté et des tensions internes au sein du gouvernement, entre le PS et le cdH.

### **3.9 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avancement de la réforme des aides à l'emploi (APE) dans l'éducation permanente»**

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Madame la Ministre, j'aimerais avoir votre avis sur l'impact de la réforme APE que mène actuellement la ministre wallonne Éliane Tillieux et qui concerne des matières relevant de vos compétences.

Le secteur concerné ne cesse d'être inquiet et la négociation reste toujours difficile. Les orientations prises en Région wallonne auront, me semble-t-il, un impact direct sur le secteur dont vous avez la charge. Pourtant, les discussions n'avancent pas comme on l'espérait. Mes questions sont donc nombreuses et multiples.

Tout d'abord, en ce qui concerne les employeurs du secteur de l'éducation permanente dont vous avez la charge, j'aimerais savoir comment sera assuré le maintien du volume de l'emploi, sans coût supplémentaire pour l'employeur. La ministre de l'Emploi et de la Formation en Région wallonne a toujours affirmé qu'il n'y aurait aucun impact négatif pour les employeurs du secteur. Or, à force de creuser, la réalité de ce qui est proposé vient contredire cette affirmation. En effet, pour un certain nombre d'employeurs, des conséquences négatives sont à prévoir pour deux raisons: parce que les coûts liés à l'ancienneté barémique ne sont pas pris en compte de manière complète, d'une part, et parce que le calcul de la partie subventionnée se fera sur la base des points effectivement acquis durant l'année de référence 2015, d'autre part.

Cette année de référence pose un vrai problème. Je précise d'emblée que les points de 2015 doivent être pris en compte, de même que les réductions de cotisations sociales réellement obtenues pour cette même année, avec une part pour le crédit d'ancienneté. Pour les associations, l'enjeu crucial est de savoir ce qui se passera concrète-

ment si l'année de référence est une mauvaise année pour elles. Par «mauvaise année», j'entends une année au cours de laquelle elles n'ont pas, pour des raisons diverses, utilisé l'ensemble du montant auquel elles avaient droit, par exemple à cause de congés de maladie des salariés ou d'absences pour d'autres motifs. Il est question de multiplier ce montant par un coefficient censé tenir compte des années 2016 et 2017 réelles. J'aimerais donc vous entendre sur ce point.

Ma deuxième question, qui concerne toujours le maintien du volume de l'emploi, vise à savoir comment l'indexation sera adéquatement prise en compte. D'après ce qui est prévu, cette indexation suit l'indice pivot au plus près. Mais en fait, elle ne suffira pas à compenser l'ancienneté, en particulier lorsque la dérive barémique est importante. C'est le cas dans une série de secteurs, notamment celui dont vous avez la compétence. Ce secteur se caractérise par un mouvement de personnel fréquent. De ce fait, la dérive barémique peut être forte les premières années.

Eu égard à cette problématique, la ministre de l'Emploi et de la Formation en Région wallonne nous renvoie, à ce stade-ci, et si mes informations sont correctes, au ministre de tutelle. Par l'intermédiaire de son chef de cabinet, elle nous dit depuis janvier qu'elle crée de l'emploi et que le financement viendra, pour le surplus, des ministres fonctionnels, donc des ministres de tutelle. Ma question est donc: comment allez-vous procéder? De quels moyens disposez-vous pour prendre en charge le problème que je pointe ici?

Une autre question porte sur la création de nouveaux postes. Comment cette création de nouveaux postes sera-t-elle assurée et sur quelle base ces nouveaux postes seront-ils créés? Comment envisagez-vous de répondre à l'augmentation des besoins qu'il convient de couvrir dans le secteur de l'éducation permanente? Comment les nouvelles structures émergentes ou les employeurs qui souhaitent accroître le nombre d'employés pourront-ils le faire? Sera-t-il toujours possible de céder des points, et, le cas échéant, quelles en sont les modalités? Nous allons en effet abandonner le système des points au profit d'une forfaitarisation. Quels sont les scénarios envisagés? Que se passera-t-il à l'avenir pour les employeurs?

Plus généralement, pouvez-vous me préciser comment s'opère le passage des politiques d'emploi aux politiques fonctionnelles: quels sont les sous-secteurs concernés par les projets pilotes relevant de vos compétences? Vous avez prévu une rencontre avec les centres culturels le 18 mai prochain. Qu'allez-vous leur dire? Sont-ils concernés par ces projets pilotes? Comment la concertation entre gouvernements a-t-elle eu lieu jusqu'ici et quel est le calendrier prévu de la mise en œuvre de la réforme? En Région wallonne, Mme Tillieux évoque une finalisation du décret et des propositions d'ici fin juin. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il est plutôt question

d'octobre 2017, voire de janvier 2018. Qu'en est-il?

Enfin, pouvez-vous me préciser l'état des discussions avec les employeurs et les travailleurs au sujet des APE rotatifs, dont le financement serait issu de l'extinction du programme de transition professionnelle (PTP)? Les APE rotatifs prendraient le relais, sur la base des enveloppes PTP. Quels budgets seraient consacrés à des emplois de ce type? Quels sont les profils de travailleurs concernés? Ne craignez-vous pas la précarisation, par ce biais, des employés et plus particulièrement des femmes employées? Ce sont, en effet, souvent des femmes qui postulent pour ces emplois. Comment renforcer la possibilité pour les employeurs du secteur non marchand d'engager durablement ces personnes? Les emplois attribués en 2016 seront apparemment renouvelés pour trois ans. Qu'en est-il pour la suite?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, votre question permet de faire un tour particulièrement vaste et global de l'état de la réforme, en particulier à partir des compétences que je tente d'exercer en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En introduction à ma réponse, je souhaiterais rappeler que nous sommes face à une réforme que je qualifie d'«historique» pour le secteur. Vous savez qu'il s'agit d'une réforme que mes responsabilités successives de ces dernières années m'ont permis de suivre de particulièrement près.

Pour rappel, l'objectif de cette réforme est de clarifier à la fois les politiques de soutien à l'emploi et les politiques de soutien sectoriel. Dans le cadre de mes fonctions antérieures et des contacts encore aujourd'hui rapprochés avec l'ensemble de ces secteurs, ce qui a toujours dérangé dans le dispositif, tout à fait positif des APE, c'était la confusion entre le soutien à l'emploi dans des politiques sectorielles avec des mécanismes de soutien à la création d'emploi ou de transition professionnelle.

C'est pourquoi la décision que le gouvernement wallon a prise en janvier 2016 apportait une distinction très nette et prévoyait – et prévoit toujours – le transfert des budgets de soutien aux politiques sectorielles vers les ministres compétents: en tout cas, de manière claire pour les ministres compétents en Région wallonne et avec un droit de tirage d'une enveloppe réservée pour les politiques fonctionnelles pour les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il avait été aussi établi que divers secteurs feraient l'objet de tests pour faciliter et mettre au point ce transfert des budgets et de la responsabilité vers les ministres fonctionnels. Par ailleurs, il y avait la transformation des PTP en APE rotatifs et d'autres mécanismes de soutien à l'emploi par rapport au soutien aux emplois des jeunes, etc.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Cette politique est actuellement mise en route, et ce principalement au départ des budgets des PTP. C'est l'une de vos questions. Un autre aspect n'est autre que les budgets qui doivent grandir du côté de la ministre de l'Emploi, mais sans venir biaiser ni entamer les budgets qui sont dévolus au soutien aux politiques sectorielles. Je pense qu'il faut vraiment insister sur cet aspect.

En ce qui concerne le test pour ce qui relève de mes compétences, c'est un test en éducation permanente qui doit être mis en place. Dans le cadre de la discussion sur la note passée au gouvernement de la Région wallonne au mois de février de cette année, la ministre Simonis et à moi-même recevrons de la ministre Tillieux des propositions relatives à ce test. Je sais qu'une réunion de travail a eu lieu avec la ministre Simonis. J'attends que la ministre Tillieux me propose une réunion de travail similaire afin d'examiner ensemble les conditions de mise en place de ce test. Nous sommes dans un calendrier relativement court; c'est pourquoi j'ai fortement insisté sur la nécessité d'un rendez-vous dans les meilleurs délais.

Je voudrais de nouveau insister sur différents aspects. Nous disposons aujourd'hui d'une note passée en Région wallonne, établissant la valeur d'un point et les évolutions. Vous me demandiez si nous devons encore avoir des discussions pour déterminer si l'on prenait 2015 comme seule année de référence ou si l'on tenait compte aussi des années 2014 et 2016 afin d'atténuer les effets d'une *annus horribilis*. La ministre Tillieux s'est d'ores et déjà dite ouverte à une discussion sur la correction des écarts dus à une année difficile.

Autre enjeu fondamental: il est toujours possible de transférer des postes et des points entre des opérateurs, comme c'est clairement précisé dans la note passée au gouvernement en 2016. C'est important dans le cas où des points se libèrent et c'est d'ailleurs l'esprit du résultat des négociations et de la note au gouvernement: si des budgets de soutien à des politiques sectorielles se libèrent et si ces budgets étaient prévus pour des postes octroyés avant la réforme, sans avoir été utilisés, ils doivent revenir dans les budgets destinés aux politiques sectorielles.

Par contre, à partir de la mise en œuvre de la réforme, nous nous retrouvons face à une double responsabilité que je suis prête à assumer. Pour les nouveaux postes et les nouveaux projets à soutenir, il est de la responsabilité du ministre fonctionnel de faire évoluer son budget. De la même manière, si la ministre de l'Emploi entend lancer de nouvelles formes de politique d'emploi, il sera de sa responsabilité d'y adapter le budget des politiques d'emploi.

En ce qui concerne les budgets alloués avant la réforme, les budgets PTP vont effectivement être transférés vers les budgets des APE rotatifs,



avec une marge de manœuvre à discuter sur les budgets historiques sectoriels. Quant aux budgets historiques sectoriels, ils seront effectivement attribués aux ministres sectoriels, avec un peu de souplesse en cas de besoin.

Ce test représente une occasion réelle de conforter les employeurs et les travailleurs des secteurs et d'apporter une clarification sur le soutien à des politiques sectorielles (les ministres compétents devaient s'engager à ce que ces budgets restent strictement affectés à l'emploi). Pour la ministre de l'Emploi, ce test est aussi l'occasion de clarifier sa politique de soutien aux emplois et à la transition professionnelle.

Il nous reste encore un dernier aspect à clarifier, ce qui nécessite d'approfondir les contacts. Il s'agit de la question des employeurs bénéficiant d'une multireconnaissance ou d'une plurireconnaissance. Pour les employeurs qui reçoivent une plurisubvention, l'identification du ministre fonctionnel demande une décision sur la question de savoir s'il faut ou non prendre en compte la «reconnaissance majeure» plutôt que les «reconnaisances mineures».

Comme vous le voyez, nous devons encore trancher certaines questions avec la ministre de l'Emploi. Je me ferai le plus grand plaisir d'assister à toutes les réunions de travail nécessaires pour y parvenir.

**Mme Hélène Ryckmans (Écolo).** – C'est en effet une réforme historique qui a du sens pour les employeurs, de par la dynamique de simplification administrative et de prévisibilité. Mais les employeurs restent méfiants, car ils tiennent à la prise en compte de l'ensemble des caractéristiques de leurs personnels et des fonctions qu'ils assurent. Ils s'inquiètent de l'influence qu'auraient les éventuelles décisions sur leur trajectoire. Ces décisions pourraient avoir comme conséquence de les contraindre à trouver chaque année des budgets complémentaires pour assurer le maintien des emplois et de leur mission à l'égard des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce qui me frappe particulièrement dans vos propos, c'est que ces décisions vous sont amenées par le gouvernement wallon et qu'elles ont des conséquences en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'asymétrie dans les rapports de pouvoir pose question.

Par ailleurs, les budgets doivent provenir de la ministre de l'Emploi en complément pour renforcer l'emploi. J'aimerais savoir comment vous allez vous y prendre et quelle trajectoire vous envisagez pour les prochaines années.

En ce qui concerne les discussions sur l'agencement de la réforme, je m'étonne qu'il n'y ait pas encore eu de réunion depuis le mois de février. Nous ne cessons d'insister auprès de Mme Tillieux pour obtenir une réponse à ce sujet, mais elle ne réagit pas. Nous n'avons donc pas la

possibilité de connaître les enjeux. Elle a déjà rencontré Mme Simonis. Que direz-vous au secteur ce 18 mai, en présence de son chef de cabinet, si les discussions n'ont pas lieu au préalable avec vous?

### **3.10 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Revalorisation budgétaire des centres culturels»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, vous avez rencontré les responsables des centres culturels à la fin du mois de mars. Cette rencontre faisait suite au rapport que vous aviez transmis au secteur le 10 novembre dernier et qui faisait le point sur les moyens budgétaires, la méthodologie et le calendrier. Pour résumer ce dossier complexe, qui comporte beaucoup de nuances et un mécanisme de rattrapage compliqué, une enveloppe de 400 000 euros a été dégagée dans le budget de la Culture.

Une partie de cette enveloppe sera affectée au financement d'une première série de reconnaissances au bénéfice des centres culturels de Fosses, Leuze, Jodoigne, Ath, Colfontaine, Ittre, Aubange et du Brabant wallon. Cette enveloppe permettra aussi d'augmenter de 20 % la subvention accordée aux fédérations des centres culturels dès cette année et jusqu'en 2021 au moins.

Madame la Ministre, vous avez par ailleurs annoncé «une augmentation des budgets de 20 % pour chaque centre culturel bénéficiant d'un financement supérieur à 83 000 euros». Les centres dont le financement se situe en dessous de ce plafond seront financés progressivement pour atteindre 100 000 euros. Pouvez-vous faire le point sur ce que vous avez indiqué et expliqué au secteur, fin mars, à la lumière des discussions qui ont eu lieu au sein de cette commission à la fin du mois de février? Avez-vous pris d'autres engagements? Si oui, lesquels?

J'ai consulté le site Internet de l'ASBL ASTRAC, le Réseau des professionnels en centres culturels. Ils soulignent certaines avancées, dont le refinancement progressif, mais ils restent néanmoins préoccupés et frustrés. Ils formulent deux interrogations principales. L'augmentation étalée de 20 % de la subvention actuelle suffira-t-elle pour compenser les pertes enregistrées ces dernières années qui ont été particulièrement difficiles? L'augmentation de 20 % permettra-t-elle de garantir le maintien de l'emploi? Qu'en sera-t-il de l'affectation du solde de l'enveloppe complémentaire de 400 000 euros en 2017? 40 %, au plus, de cette enveloppe seraient consommés par le financement du décret. La distribution des 60 % restants via des aides extraordinaires pourra-t-elle contribuer au développement de tout un secteur dans le respect des principes d'égalité et d'équité?

Que répondez-vous au réseau des centres culturels concernant ces deux interrogations?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Vous avez très bien résumé la situation, Monsieur le Député. Je me suis engagée à négocier, lors de l'ajustement budgétaire, des moyens complémentaires pour tenir compte de l'indexation. Certains décrets de la Communauté française prévoient l'indexation, d'autres non. Lorsqu'elle est prévue, cette indexation n'est pas toujours appliquée, comme vous vous plaisez à me le rappeler régulièrement.

Je brise d'emblée un rêve ou fantasme: je ne réclamerai pas le rattrapage de l'indexation des quinze dernières années. Je tenterai à tout le moins d'obtenir les moyens pour couvrir l'indexation de l'ensemble des dotations, y compris celles des centres culturels, indépendamment de l'indexation déjà prévue pour la part des salaires, puisque celle-ci est automatique.

En ce qui concerne les autres centres culturels, c'est l'action culturelle générale qui est au cœur des préoccupations, car c'est elle qui fonde leur mission de transversalité. Les deux fédérations, l'ASTRAC et l'Association des centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC), ont demandé qu'elle soit couverte en priorité. Le décret prévoit de parvenir à une enveloppe de 100 000 euros.

Pour les centres culturels reconnus, l'objectif principal est d'atteindre ce montant de 100 000 euros au terme des cinq ans que couvre le contrat-programme. Certains centres verront leur dotation augmenter de plus de 100 %. En effet, parmi les 177 centres culturels qui entreront progressivement dans le cadre du décret, certains reçoivent une dotation de 47 000 euros.

Concernant les centres dont la dotation est inférieure à 83 000 euros, l'augmentation s'opérera en cinq étapes. Lors des deux premières années, la hausse sera de deux cinquièmes de la différence entre le montant de leur dotation actuelle et l'objectif de 100 000 euros. La troisième année, elle sera de trois cinquièmes, la quatrième année de quatre cinquièmes et la cinquième année de cinq cinquièmes. Ainsi, la dotation de chaque centre culturel atteindra un montant de 100 000 euros après cinq ans. Bien entendu, l'augmentation sera plus forte pour certains centres. Mais en fin de compte, l'objectif d'égalité prévu par le décret sera rempli.

Quant aux centres dont la dotation est supérieure à 83 000 euros, l'augmentation sera de 20 % sur cinq ans. Elle sera de 8 % lors des deux premières années, de 12 % lors de la troisième année, de 16 % lors de la quatrième année et enfin de 20 % en cinquième et dernière année. C'est une augmentation non cumulative pour atteindre les 20 %.

Enfin, nous reconnaitrons soit des extensions de territoire au caractère plus spécifique, soit des spécialisations. Dans les deux cas, cette augmentation sera intégrée aux 20 %. Nous identifierons ces centres, mais nous chercherons avant tout à ce que l'ensemble du secteur atteigne, au fur et à mesure de son entrée dans le décret, les 100 000 euros.

Si je dispose par la suite de moyens supplémentaires, je pourrai revoir les choses. Pour l'instant, mon objectif principal est la couverture des 100 000 euros pour tous les centres qui relèvent du décret. Pour rappel, je me suis approprié cette priorité qui a été définie à partir des demandes du secteur.

À propos de l'affectation du solde, il restera, en 2017 et 2018, un solde d'environ 200 000 euros sur les 400 000. Pour ce solde, je ferai un appel à projets visant prioritairement à soutenir les centres qui font des efforts dans les extensions – avant les spécialisations. Il y a, en effet, une hiérarchie entre l'action générale, l'extension et la spécialisation. Je fais ici un choix politique que j'assume totalement!

La demande du secteur était d'atteindre les 100 000 euros. Il est hors de question que le solde restant soit injecté ailleurs que dans les centres culturels: il est évident que les 400 000 euros doivent revenir au secteur. L'objet de mon appel à projets sera de soutenir et d'encourager l'extension. Ce sera ma priorité! J'assume politiquement ce choix! De cette manière, nous évitons que d'autres ne se lancent dans l'ouverture de nouveaux centres culturels, là où une extension de territoire aurait beaucoup plus de sens.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – J'assiste à un travail parlementaire très constructif. Je souhaite saluer votre intention, Madame la Ministre, de répondre de manière très claire. Cette manière de procéder me semble essentielle pour éviter des malentendus. En outre, je serais de mauvaise foi si je ne saluais pas les avancées et les budgets dégagés.

Néanmoins, ces progrès n'occulent pas le fait que le temps était compté: le secteur avait été saigné. Les centres culturels peuvent en témoigner: ils nous l'ont expliqué, il y a quelques mois, lorsque nous les avons entendus en commission. Ils ne parlaient plus de projets, mais voyaient tout à travers l'argent. La démotivation faisait rage, les personnes impliquées commençaient à désertier ou étaient licenciées.

Ne boudons donc pas notre plaisir: vous êtes en train de fixer un cap, Madame la Ministre. Nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre dans cette direction! Vous faites des choix politiques, notamment celui d'encourager les extensions. C'est un dossier que je connais, étant donné que le centre culturel de Jodoigne s'est étendu à la commune d'Orp-Jauche, mais il attend toujours son financement. J'espère que les centres

concernés pourront participer à cet appel à projets. Ces extensions, qui n'ont pas été financées, seront donc informées du fait qu'elles devront relancer des appels à projets. Je comprends cette logique qui est d'encourager des extensions plutôt que des nouvelles structures. Effectivement, je suis d'avis qu'il faut d'abord tenter de financer convenablement les structures déjà existantes.

Néanmoins, certaines de mes interrogations persistent, notamment sur les actions spécialisées. Je reviendrai certainement vers vous pour la suite de ce refinancement qui mettra des années à se faire. La plaie est béante, elle ne cicatrisera pas tout de suite! Heureusement, l'infirmière Greoli est présente!

### **3.11 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «35e édition d'Art Brussels»**

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Le week-end dernier s'est déroulée la dernière édition en date d'*Art Brussels*. Y était prévue une forme de décentralisation des activités entre Tour & Taxis, qui était l'implantation principale, et quatre foires satellites regroupées autour du Mont des Arts. *Art Brussels* est l'une des plus grandes foires d'art contemporain d'Europe. Ce thème a beaucoup occupé notre commission ce matin. On voit que les choses bougent énormément et je m'en réjouis, car il y a de la place pour beaucoup. Cette foire réunit chaque année près de 30 000 professionnels, collectionneurs et amateurs d'art. Sa notoriété prend de l'ampleur. Cent quarante-cinq galeries de 28 pays s'y sont disputé les trois sections de l'événement.

Madame la Ministre, si *Art Brussels* n'est pas un événement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, des aides existent-elles pour l'exposition d'artistes francophones? Nous avons encore souligné ce matin que soutenir les artistes de notre Communauté et faciliter le travail des galeries tant en Wallonie qu'à Bruxelles font partie des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'administration de la Culture participe-t-elle d'une manière ou d'une autre à ce type d'événement dans le contexte de ses missions d'acquisition d'œuvres d'artistes belges? Il s'agit d'un autre levier d'action pour nos artistes. Une action est-elle menée lors de ces manifestations?

Je fais référence à votre récent voyage à Venise. Des visites guidées ont été organisées, en marge d'*Art Brussels*, afin de faire découvrir les artistes participant à la Biennale de Venise. Que se passera-t-il en Italie? Un projet de présence permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il envisagé à Venise? Cette question est déjà revenue dans nos débats et votre prédécesseure avait, semble-t-il, marqué son intérêt.

Est-ce que des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront présents lors de la prochaine Biennale, dont le pavillon belge est organisé par la Flandre? Ont-ils été soutenus par les services de votre ministère?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Pour participer à *Art Brussels* ou à tout autre événement en Belgique ou à l'étranger, les artistes qui vivent et travaillent sur le territoire de la Communauté française peuvent introduire des demandes d'aide à la création auprès de la Commission consultative des arts plastiques. C'est sur la base des avis de cette commission que je me prononce sur l'opportunité d'octroyer les aides sollicitées.

Concernant la participation des personnes morales à la foire, la Communauté française n'est pas habilitée à intervenir financièrement dans la location de stands par des galeries commerciales. Les seules interventions envisageables sur la base d'un dossier introduit auprès de la Commission consultative, comme une aide à l'édition, concernent des demandes émises par des ASBL invitées à *Art Brussels* dans la partie de la foire dévolue aux «espaces non lucratifs».

Vous évoquez la participation de l'administration à ce type d'événement dans le cadre de sa mission d'acquisition d'œuvres. Il convient d'éviter les raccourcis, mais, s'il est normal que le marché de l'art soit examiné dans le cadre du projet de redéfinition de la politique d'acquisition et de valorisation de la collection, la démarche d'enrichissement d'une collection publique doit être encadrée par un travail d'expertise des critères et d'examen préalable. Je suis persuadée que nous sommes d'accord sur ce point. Il serait, à mon sens, singulier de mandater l'administration pour faire du shopping à la foire en vue d'étoffer la collection de la Communauté française.

Par contre, la présence de l'administration au sein de foires comme *Art Brussels* a du sens si elle cadre avec l'objectif de contribuer au développement de la visibilité de nos artistes. C'est dans ce processus que le service des Arts plastiques s'inscrit depuis 2012. En effet, les modalités de sa présence à la foire ont été revues et renégociées afin de servir un objectif: permettre à un artiste ou à un duo et à son commissaire d'investir, au moyen d'un projet d'exposition inédit, le stand de 50min2s mis à la disposition de l'administration.

Pour concourir à l'appel lancé chaque année, l'artiste ne doit pas être représenté à *Art Brussels* par une galerie. Le service public joue donc pleinement son rôle en aidant concrètement des artistes à être présents dans la plus grande foire de Belgique.

La location du stand fait l'objet d'un marché public particulier d'une durée de quatre ans entre la Fédération et Artexis, qui organise la foire. Cette location coûte annuellement 22 000 euros,

TVA comprise. Le lauréat de l'appel annuel pour l'occupation effective du stand bénéficiaire, par ailleurs, dispose d'une somme de 10 000 euros pour monter son projet. L'artiste choisi en 2017 est le photographe Michel Mazzoni. Je vous invite à vous pencher sur son travail qui évoque notre rapport au temps et l'estompement de l'image.

Concernant la Biennale de Venise, il serait logique pour l'instant que la Communauté n'occupe pas le pavillon national des Giardini. L'organisation d'un tel événement implique l'établissement d'une procédure de marché public et un budget supplémentaire, car il faut prévoir la location d'un espace. Un budget de 370 000 euros ayant été dégagé pour l'occupation du pavillon en 2015, l'organisation collatérale requerrait un budget au moins équivalent.

Conjugué aux autres initiatives belges à Venise, le contexte budgétaire actuel m'a conduite à la conclusion que l'organisation d'un événement collatéral officiel en 2017 à Venise ne constituait pas une option tout à fait obligatoire. En effet, le budget actuellement disponible ne permettait pas d'envisager l'organisation sereine d'un tel événement. L'expérience malheureuse du projet «Le retour de l'enfouï», choisi par la Communauté française en 2013 en guise d'événement collatéral et annulé un mois avant l'ouverture de la Biennale, m'a confortée dans cette décision.

En lieu et place, j'ai estimé qu'il était sans doute plus porteur d'affecter le budget disponible à l'organisation sur notre territoire d'un événement faisant sens pour le secteur: une exposition rétrospective à BOZAR consacrée à l'artiste Jean Glibert. Ce dernier s'est particulièrement illustré dans la réalisation d'œuvres pour les espaces publics et cet événement sera l'occasion d'évoquer les enjeux entourant spécifiquement les intégrations d'œuvres dans les espaces publics.

L'organisation de cette exposition à BOZAR n'empêche pas de maintenir, en parallèle, des initiatives ciblées durant la Biennale, entrant en résonance avec celle-ci. Ainsi, dans le cadre de l'accord de coopération établi avec la Flandre, la Communauté française, par l'intermédiaire du service des Arts plastiques et en collaboration avec le *Flanders Arts Institute*, produira une publication numérique destinée à promouvoir les photographes belges. Le thème choisi fait naturellement écho au projet retenu par la Communauté flamande pour occuper le pavillon national en 2017.

Concernant la présence d'artistes francophones à Venise, Edith Dekyndt a été conviée par Christine Macel, la curatrice de cette édition, à créer une œuvre pour le pavillon central. Il s'agit d'un honneur et d'une reconnaissance de la qualité du parcours de cette artiste de talent. À la suite du dépôt de son dossier à la Commission consultative, je lui ai octroyé une subvention de 25 000 euros en guise de soutien à la création. La

présence de la Communauté française à Venise peut donc être envisagée autrement que par l'organisation systématique d'une exposition.

Ma réponse avait pour but de vous prouver que j'ai veillé à organiser un certain nombre d'activités et d'initiatives qui servent notre action sans pour autant dénaturer l'esprit de la Biennale de Venise.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Madame la Ministre, votre réponse démontre votre soutien au secteur. En outre, la tenue, en marge de la Biennale de Venise, d'une exposition au Palais des beaux-arts, ouverte à un grand nombre de visiteurs, me semble devoir être soulignée.

### 3.12 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «European Disability Card»

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Madame la Ministre, la *European Disability Card*, ou carte européenne d'invalidité est un projet belge lancé en février 2016, qui réunit les cinq institutions belges chargées de mener la politique en matière d'intégration des personnes handicapées.

L'objectif du projet consiste à permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'une série d'avantages dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport en Belgique et dans les autres pays participants que sont la Chypre, l'Estonie, la Finlande, l'Italie, Malte, la Slovaquie et la Roumanie. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne semble pas directement partenaire du projet malgré ses compétences dans le secteur de la culture et du sport et la diffusion du guide «*Aménagements raisonnables pour les personnes handicapées dans le secteur de la culture et auprès des opérateurs culturels*».

De quelle manière les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles participent-ils à ce projet afin d'assurer les synergies avec les acteurs culturels? Quelles sont les conclusions du groupe de travail sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, mené conjointement avec le gouvernement wallon? Un accent particulier a-t-il été mis sur l'accessibilité des manifestations culturelles aux enfants handicapés? Avez-vous été interpellée par les acteurs culturels sur la *European Disability Card*? Dans l'affirmative, qu'en disent les opérateurs? De nombreuses associations soutenues par vos services réalisent un travail de grande qualité afin de faciliter l'accès à la culture pour les personnes handicapées. Ces dernières ont-elles été impliquées dans ce projet?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous vous en doutez, ce sujet me tient d'autant plus à cœur que j'ai eu l'occasion de l'approfondir dans mes vies professionnelles précédentes. Il va

de soi que la construction du vivre ensemble exige d'accorder une attention particulière aux personnes moins valides et que l'amélioration de l'accès à la vie culturelle pour les personnes en situation de handicap doit être une priorité.

La *European Disability Card*, ou carte européenne d'invalidité, fait suite à une demande répétée des personnes porteuses d'un handicap d'obtenir un document compact et pratique qui attesterait leur handicap et donnerait droit à des compensations. Le groupe de travail auquel vous faites référence a été créé au niveau fédéral. En effet, l'initiative «*European Disability Card*» est mise en place par un comité de pilotage réunissant les cinq institutions belges chargées de mener la politique d'intégration des personnes handicapées: le service fédéral de Sécurité sociale, l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité – Familles, Santé, Handicap), la VAPH (*Vlaamse Agentschap voor personen met een handicap*), PHARE (Personnes handicapées autonomie recherchée) et la DPB (*Dienststelle für Personen mit Behinderung*).

Le projet est développé selon trois axes: la mise en place d'un système de gestion publique et partagée de la carte afin d'échanger les informations utiles à délivrance de la carte, la sensibilisation des prestataires de services et l'organisation d'une campagne d'information à l'intention des utilisateurs.

Pour le deuxième axe, l'implication de la Communauté française et des opérateurs publics et privés des domaines de la culture, du sport et des loisirs est la clé de la réussite d'une initiative d'inclusion. Un travail d'information et de sensibilisation est réalisé vis-à-vis de ces opérateurs. La Communauté française a donc été sollicitée par l'AViQ et par PHARE, tant au niveau de l'administration de la culture que de l'ADEPS. Ce contact avec l'administration est essentiel pour définir la stratégie de sensibilisation adéquate envers les opérateurs et servir de relais sur le terrain.

À la suite de cette interpellation de l'AViQ, l'information sur la carte a été diffusée sur le site [www.culture.be](http://www.culture.be) et les coordonnées des associations ont été transmises. Je compte d'ailleurs sur toute la mobilisation des associations pour faire écho à cette première ligne d'information et de sensibilisation. Pour bien les connaître, je sais qu'elles ne manqueront pas de le faire. Le projet a également été discuté au sein du Conseil supérieur national des personnes handicapées, qui rassemble plusieurs membres d'associations reconnues en éducation permanente. J'en cite plusieurs au hasard: l'Association socialiste de la personne handicapée, Inclusion ASBL, Altéo ou la Ligue Braille.

L'initiative est ensuite remontée au Forum européen des personnes handicapées, où elle a progressivement été mise en œuvre, notamment par le biais d'un appel à projets. Une consultation

auprès de la Commission wallonne des personnes handicapées a également eu lieu. Néanmoins, la Communauté française n'y a pas été associée à ce stade. En effet, ces discussions s'inscrivaient dans le cadre de l'élaboration du plan «Accessibilité» que le gouvernement wallon s'était engagé à mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences, en mettant l'accent sur les bâtiments, les transports et les services.

En ce qui concerne la suite de votre question, qui porte sur l'implication de l'administration générale de la Culture et sur les contacts pris avec les acteurs culturels, j'attirerai votre attention sur trois mesures concrètes. Ces trois mesures, que je mets en œuvre actuellement au niveau de la Communauté française, visent à faciliter l'accès à la culture aux personnes porteuses d'un handicap.

La première mesure relative à l'audiovisuel prévoit que, dès l'entrée en vigueur du nouveau décret relatif au cinéma belge francophone, les aides à la production de films comporteront 5 000 euros obligatoirement consacrés à l'audiodescription des films majoritaires belges.

La deuxième mesure concerne le site Internet «Lettres et livre». À cet égard, le portail des littératures – dont la mise en ligne est prévue pour la fin de l'année 2017 – présentera des interfaces adaptées aux déficients visuels. J'ai également prévu un soutien pour les opérateurs culturels développant des projets inclusifs.

La troisième mesure s'inscrit dans le cadre de l'action «Bouger les lignes». Sur la base d'accords avec les Régions, j'entends proposer l'audit des établissements culturels par des organismes agréés, afin d'établir leur capacité à accueillir des personnes en situation de handicap et d'évaluer les efforts à consentir pour améliorer l'accès aux lieux ainsi qu'aux contenus. L'un ne saurait en effet aller sans l'autre.

L'accessibilité architecturale et sensorielle devra dorénavant être prévue à titre de clause spécifique dans les marchés de construction et de rénovation des institutions culturelles soutenues par la Communauté française, et ce sur la base de points significatifs à la hauteur des enjeux sociétaux liés à ce critère.

**Mme Isabelle Emmerly (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète qui témoigne de la grande attention que le gouvernement accorde à cette question. Je la relirai très attentivement, au vu des nombreux éléments qu'elle comporte.

**4 Interpellation de  
Mme Catherine Moureaux à  
Mme Alda Greoli, vice-  
présidente, ministre de la Cul-  
ture et de l'Enfance, intitulée**

**«État d'avancement de la centralisation des plaintes et des contrôles des milieux d'accueil»  
(Article 76 du règlement)**

**5 Interpellation de  
Mme Véronique Salvi à  
Mme Alda Greoli, vice-  
présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée  
«Procédure de contrôle des milieux d'accueil mise en place par l'ONE» (Article 76 du règlement)**

**M. le président.** – Ces interpellations sont jointes.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Début avril, nous avons appris par la presse la fermeture d'une crèche d'Anderlecht qui fait l'objet de suspicions pour des faits graves de maltraitance envers les enfants et des manquements aux règles: nourrissage de force des enfants avec étranglements et vomissements, isolement des enfants dans les toilettes et dans le noir, dépassement de la capacité d'accueil avec trente enfants dans une crèche prévue pour dix-huit, personnel encadrant ne disposant pas des qualifications requises, non-conformité depuis neuf ans aux normes d'incendie et j'en passe. Je tiens à souligner que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a pris ses responsabilités en rendant un avis de fermeture qui a été suivi par le bourgmestre. Cet avis a été rendu à la suite d'une visite des agents de l'Office après réception d'une plainte. Nous pouvons donc nous féliciter que la procédure ait fonctionné.

Madame la Ministre, je dois malheureusement remarquer que mes interrogations sur le contrôle des milieux d'accueil sont justifiées. Ce n'est pas la première fois que je vous questionne sur le recensement des plaintes et sur la centralisation du contrôle des crèches. À la suite d'une de mes questions en 2015, Mme Milquet avait dû admettre qu'il était impossible de connaître le nombre de contrôles de nos milieux d'accueil ayant été effectués en 2012, 2013 et 2014. Face à ce constat, elle s'était engagée à lancer une comptabilisation systématique et centralisée. Je crois que cette comptabilisation existait probablement, mais qu'on n'en disposait pas et qu'elle n'était à aucun moment centralisée. Vous m'avez d'ailleurs fourni des chiffres en réponse à ma dernière question sur l'évaluation et le contrôle des milieux d'accueil. Pour le premier semestre 2016, 80 % des milieux d'accueil en activité avaient fait l'objet d'une visite de l'ONE. Vous m'aviez indiqué qu'au second semestre, une attention particulière serait portée aux milieux d'accueil collectifs n'ayant pas encore bénéficié d'une visite en 2016.

Pouvez-vous faire le bilan de cette évaluation? Combien de contrôles ont-ils été effectués en 2016? Tous les milieux d'accueil ont-ils réellement été visités?

Comment expliquer que la responsable des coordinations d'accueil de l'ONE ait déclaré dans la presse que deux à trois contrôles étaient effectués par an en moyenne dans chaque milieu d'accueil, mais que certains n'étaient jamais visités? La déclaration est particulière, mais c'est malheureusement la seule sur laquelle je puisse me baser. Le personnel est-il aujourd'hui suffisant pour effectuer un contrôle régulier de toutes les institutions? C'est une question importante. Je pense notamment que, dans le cadre d'un processus régulier, systématique et encadré, il soit utile de visiter une institution à plusieurs reprises. Pouvez-vous également me préciser la date de la dernière visite de l'ONE dans ce milieu d'accueil d'Anderlecht avant l'inspection ayant donné lieu à sa fermeture temporaire?

Cette crèche a-t-elle déjà fait l'objet d'autres plaintes? Si oui, quel est leur nombre et quand ont-elles été introduites? Comment expliquer qu'après neuf ans, qu'elle ne respectait toujours pas les normes relatives aux risques d'incendie? Depuis neuf ans, combien de visites de l'ONE ont-elles été effectuées dans ce milieu d'accueil, et avec quels résultats? Pour vous faire part de mon sentiment, ce cas particulier ne me rassure pas, même si au final la procédure a fonctionné.

À quel stade se trouvent la centralisation des plaintes et celle des contrôles des milieux d'accueil. Quelles sont les mesures que vous envisagez dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil? Enfin, je voulais faire le lien avec un autre dossier régulièrement abordé par cette commission. Dans le cadre de la nouvelle ordonnance de la Commission communautaire commune et du rôle renforcé des bourgmestres, la gestion de ce type de cas sera-t-elle effectuée différemment à l'avenir?

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Comme ma collègue vient de le rappeler, nous avons tous été heurtés par les faits de maltraitance constatés dans une crèche d'Anderlecht, voici quelques semaines. Je ne reviendrai pas sur cette situation insupportable, parce qu'elle a été largement détaillée par ma collègue. J'aurais cependant souhaité obtenir des réponses quant à la manière dont l'ONE s'organise aujourd'hui, afin de contrôler ces milieux d'accueil et de faire en sorte que ce type de dérives ne se produise plus à l'avenir.

Nous savons par ailleurs que le travail mené aujourd'hui par l'ONE, en vue de répondre aux normes de sécurité, mais aussi de qualité, est considérable. Nous avons eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises dans cette commission. Il ne faudrait pas que le cas précité cache le travail extrêmement important que l'ONE, ses collaborateurs et ses agents exercent, jour après jour, sur

l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À en croire les chiffres relayés par la presse, 70 personnes se consacraient actuellement à cette tâche, pour un total de 1 250 milieux d'accueil, 3 000 accueillantes et 45 000 enfants. Madame la Ministre, confirmez-vous ces chiffres?

Pourriez-vous également nous rappeler la manière dont les milieux d'accueil sont aujourd'hui contrôlés par l'ONE? Existe-t-il différents niveaux d'avertissement ou d'alerte qui peuvent être lancés et des sanctions qui s'y rapportent? Dispose-t-on aujourd'hui de statistiques concernant le respect par les milieux d'accueil des consignes émises par l'ONE? Si oui, pouvez-vous nous les communiquer? Outre le cadre de qualité, quels sont les autres outils ou dispositifs qui permettent aujourd'hui de juger de la qualité d'un milieu d'accueil?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Après avoir lu le rapport, je peux vous assurer que je peux difficilement rester indifférente face à une situation aussi terrible. Les réponses à vos questions nécessitent de faire appel aux chiffres, mais leur froideur n'atténue en rien la gravité de l'enjeu sous-jacent.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les milieux d'accueil collectif, les services d'accueillantes conventionnées (SAEC), les services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE), l'accueil extrascolaire et les centres de vacances sont accompagnés et contrôlés, sur le terrain, par les coordinatrices accueil et par les services administratifs de l'ONE lors des démarches d'agrément et de subventionnement. Les accueillantes autonomes sont accompagnées sur le terrain par des agents-conseils. Enfin, les écoles de devoirs sont accompagnées par des services administratifs de l'ONE et par les coordinations régionales.

Au début de l'année 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptabilisait près de 1 230 milieux d'accueil collectif de zéro à six ans, 3 360 accueillantes, dont 2 530, conventionnées et 830, autonomes, pour un total de 44 800 places d'accueil et, par ailleurs, plus de 4 000 lieux d'accueil extrascolaire, centres de vacances et écoles de devoirs.

L'ONE comptabilisait 54 coordinateurs accueil et 19 agents-conseil. En 2016, ces agents ont réalisé 3 045 visites dans les milieux d'accueil de la petite enfance, hors accueil extrascolaire et centres de vacances, ce qui représente une moyenne de 2,5 visites par milieu d'accueil, pour un taux de couverture de 91,4 %. Les agents-conseils ont effectué 1 672 visites, ce qui représente une moyenne de deux visites par accueillante, pour un taux de couverture de 94,8 %.

Le taux de couverture de près de 100 % s'explique pour plusieurs raisons. Certaines situations nécessitent des visites multiples. Près de

25 % des milieux d'accueil collectif, des SAEC et des SASPE ont bénéficié de deux visites, 43 % de trois visites et certains lieux jusqu'à douze visites. Certaines situations nécessitent donc plusieurs rencontres, comme le renouvellement de l'attestation de qualité d'un milieu d'accueil subventionné ou le suivi renforcé. Si de nombreuses visites sont prévues, ce n'est pas toujours dû à une situation préoccupante du point de vue de l'accueil, mais parfois à la procédure de renouvellement qui est plus lourde et qui nécessite un accompagnement.

La prise en compte dans le calcul des milieux d'accueil atypique – par exemple, le réseau des Bébé Bus – qui bénéficient d'un suivi global, mais non systématique et les priorités de 2016 – par exemple, la création d'un nouveau milieu d'accueil dans le cadre du plan «Cigogne III» – qui nécessitent plusieurs visites ou l'accompagnement et l'intégration de structures anciennes du Fonds des équipements et services collectifs (FESC) au sein de l'ONE ont parfois contribué à augmenter le nombre de visites.

Ces résultats montrent, d'une part, la qualité du travail effectué par la coordination accueil et l'intérêt de celui-ci, avec l'appui d'autres partenaires internes à l'ONE, tels que les conseillers pédagogiques.

D'autre part, une fonction de coordinateur volant a été créée en 2015 pour pallier les problèmes de couverture totale de l'ensemble des milieux d'accueil. Le temps de prestation consacré à cette activité pourrait d'ailleurs être étendu.

La maison d'enfants en question n'avait pas fait l'objet de plaintes transmises à l'ONE. Des améliorations du projet pédagogique avaient été demandées. Concernant la prévention incendie, un rapport des pompiers favorable est, comme vous le savez, demandé comme condition pour l'autorisation. Le pouvoir organisateur est ensuite chargé d'assurer le suivi de ce volet, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ce rapport est systématiquement demandé lorsqu'un milieu d'accueil est rénové, ce qui n'a pas été le cas pour cette crèche. À ce propos, je ne comprends toujours pas comment les responsables de celle-ci ont pu continuer à l'exploiter sans avoir obtenu cet accord. L'ONE n'est pas le seul responsable. L'Inspection des services d'incendie aurait également dû revenir sur les lieux et effectuer les vérifications nécessaires. Il n'empêche que cette situation n'est pas normale est pose problème.

De manière générale, tout pouvoir organisateur d'un milieu d'accueil se doit de respecter les conditions sur lesquelles repose une autorisation, notamment l'obligation de s'assurer que les pratiques éducatives du personnel respectent le Code de qualité de l'ONE et les besoins des enfants de moins de trois ans.

Pour en revenir à la réforme, j'insisterai sur ces points ainsi que sur la nécessité, pour les instances décisionnelles de l'ONE, d'élargir les mesures à prendre, et ce dans le but de limiter les dérives de certains milieux d'accueil.

Par ailleurs, lorsque c'est nécessaire, il me paraît également utile de proposer à la réflexion des mesures d'accompagnement des pouvoirs organisateurs et, le cas échéant, de voir avec eux si des formations, compléments d'information, conseils ou autres soutiens sont nécessaires. Je rappelle que la majorité des pouvoirs organisateurs sont des ASBL ou des pouvoirs publics comptant des gens investis. Mon objectif n'est pas la professionnalisation, au sens strict et habituel, de ces pouvoirs organisateurs. Cependant, lorsque l'on aborde la question des milieux d'accueil, on prend souvent beaucoup de temps pour parler des directions et des travailleurs. Or, dans les milieux d'accueil comme dans tout autre projet de type associatif, une attention doit aussi être portée aux pouvoirs organisateurs et aux conseils d'administration en général, non pour s'y substituer, mais pour déterminer si des mesures d'accompagnement sont nécessaires.

De manière plus générale, l'accompagnement, l'évaluation et le contrôle des milieux d'accueil s'organisent actuellement à travers différentes actions. Tout d'abord, dès que le projet voit le jour, un accompagnement est organisé au fil de son élaboration. De même, une analyse du respect des règles pour l'autorisation, l'agrément et le subventionnement du milieu d'accueil est menée. Par la suite, tout au long de l'existence de leur projet, différents outils sont mis à la disposition des milieux d'accueil pour favoriser la réflexion relative à la qualité de celui-ci et en faciliter ainsi la gestion. Je citerai notamment: des rencontres et des visites organisées pour discuter des difficultés éventuelles; des visites de fonctionnement, le plus souvent sur rendez-vous, par la coordination accueil; des visites lors de l'instruction d'une plainte; l'accompagnement dans le renouvellement de l'attestation de qualité et le renouvellement de l'agrément; des ateliers pédagogiques, des rencontres et des temps d'information.

Dans les situations problématiques, des échanges constructifs avec le milieu d'accueil permettent souvent d'envisager une procédure négociée pour pallier les dysfonctionnements. Si la situation le nécessite, le rapport est envoyé à l'administration afin d'appuyer les demandes de la coordination de l'accueil par un courrier adressé aux pouvoirs organisateurs, avec une demande de suivi. L'absence de mise en conformité peut conduire à la suspension des subsides d'un milieu d'accueil subventionné, voire au retrait de son agrément. Des observations croisées sont parfois demandées par le coordinateur ou l'agent-conseil titulaire qui sollicite alors un collègue – conseiller pédagogique, référent santé, inspecteur comptable

– selon l'objet du dysfonctionnement. Je ne fais finalement que vous exposer des fonctionnements de l'ONE que vous connaissez.

Dans le cas où l'ONE constate que l'une des conditions d'octroi de l'autorisation n'est plus respectée, il peut soit mettre en demeure de se conformer, soit suspendre voire retirer l'autorisation après audition du milieu d'accueil. La procédure est évidemment sujette à recours. En cas d'urgence, il peut être demandé au milieu d'accueil de se conformer immédiatement aux injonctions formulées, conformément à l'article 56 du règlement de l'ONE. L'une des principales difficultés rencontrées est la récurrence de problématiques liées à des pratiques éducatives inadéquates dans certains milieux d'accueil, à des surcapacités ou à un sous-encadrement affectant gravement le bien-être de l'enfant accueilli.

Mesdames les Députées, c'est ce que vous pointez souvent dans diverses questions que vous posez toutes les deux. Je trouve que vous avez raison d'y revenir systématiquement, car cette thématique m'obsède également.

Les mises en demeure successives donnent un effet à court terme. La réforme pourrait proposer des mesures plus contraignantes pour le pouvoir organisateur dont les manquements sont répétés. J'ai demandé que cette question soit examinée, mais j'attends, comme vous le savez, une note complète qui doit encore être discutée dans les prochaines semaines au sein du conseil d'administration.

Actuellement, lors d'une mise en demeure, si la mise en conformité n'est pas effective dans les délais requis, l'Office peut suspendre ou retirer l'autorisation accordée au milieu d'accueil, après audition du pouvoir organisateur ou du directeur du milieu d'accueil, afin de lui permettre de faire valoir ses observations. Cette décision est motivée et notifiée au milieu d'accueil. Un recours administratif est ouvert.

Enfin, en cas d'urgence particulière résultant d'un comportement du milieu d'accueil et d'un membre de son personnel, qui génère des risques sérieux et raisonnablement fondés pour la sécurité et/ou la santé des enfants, l'office peut suspendre l'accueil de manière définitive. Cette dernière mesure est prise une à deux fois par an tout au plus et fort heureusement d'ailleurs.

Quant aux mises en demeure et aux autres décisions des comités subrégionaux, elles font l'objet de procès-verbaux mis à disposition du conseil d'administration de l'ONE.

Pour en terminer avec un aspect de votre question, dans l'accord de collaboration, les bourgmestres auront dorénavant en effet le droit d'intervenir.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Madame la Ministre, les résultats que vous avez énoncés pour l'année 2016 sont excellents et je m'en ré-



jouis. Si j'entends bien, 91 % des milieux d'accueil et 94 % des accueillantes ont reçu au moins une visite. De quelle manière travaillent vos inspecteurs, quelle que soit leur qualité? Préviennent-ils de leurs visites? Avec un taux de visite aussi élevé, comment de telles pratiques, absolument odieuses comme à Anderlecht, peuvent-elles encore exister? Je me dis, peut-être à tort, que, si ces structures ou ces accueillantes sont averties d'une visite, elles ont le temps de tout remettre en ordre ce jour-là. Je préconiserais plutôt qu'elles ne soient pas prévenues. Cela me semble être important.

Vous avez répondu à ma question sur le respect, par la maison d'Anderlecht, de la réglementation relative à la prévention des incendies. Je n'ai toutefois pas compris cette procédure et j'aimerais que vous me la réexpliquiez. Comment est-elle censée se dérouler? Qui est chargé de quoi?

Vous avez mentionné différentes mesures découlant de l'accent que nous avons placé depuis 2015 sur les plaintes et les contrôles. Vous avez notamment fait part de votre souhait de voir le conseil d'administration de l'ONE prendre certaines décisions. Vous avez utilisé une formule assez vague. À quoi pensez-vous exactement? Vous avez en effet indiqué qu'il y aurait des décisions à prendre par les instances de l'ONE. Quelles sont-elles?

Vous parlez des mesures d'accompagnement des pouvoirs organisateurs qui sont souvent des ASBL. Je trouve que c'est très intéressant, mais je m'inquiète quand même un peu. Il s'agit de milieux d'accueil possédant un caractère privé. Le rôle du service de contrôle de l'ONE est surtout de les contrôler. J'entends que certains sont visités douze fois pour assurer leur l'accompagnement. Jusqu'où va celui-ci? Il est logique que le pouvoir public s'en charge. C'est une bonne chose, mais il faut aussi une gestion des deniers. S'il y a douze visites au même endroit, c'est qu'il y a peut-être un problème! Est-ce vraiment tout à fait normal? Douze visites sur un an, c'est énorme! Jusqu'où va-t-on et doit-on investir les deniers publics dans l'accompagnement d'une structure privée?

Vous n'avez pas répondu à deux de mes questions. Le personnel est-il suffisant pour assurer un contrôle régulier de toutes les institutions? Je crois comprendre, au vu des chiffres que vous nous avez donnés, que c'est le cas. Cependant, vous nous avez par ailleurs laissé entendre que le service du «coordinateur volant» était peut-être en sous-effectif. Le personnel n'est donc pas tout à fait suffisant, mais presque.

Enfin, depuis neuf ans, combien de visites l'ONE a-t-il effectuées dans le milieu d'accueil anderlechtois? Avec quel résultat?

**M. le président.** – La ministre vous a promis des réponses écrites. Elle ne manquera pas de vous faire parvenir, ainsi qu'aux commissaires, les in-

formations demandées.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Madame la Ministre, le nombre d'interventions dans les milieux d'accueil me rassure quant au travail de coordination et de contrôle. On pourrait dire que, dans plus de 95 % des cas, les choses se passent bien.

Il est vrai que la situation à Anderlecht nous a tous bouleversés et l'absence de plaintes signalée dans le rapport ne manque pas de m'interpeller. Comme vous l'avez souligné, plus aucun rapport n'a été établi par les pompiers depuis neuf ans. C'est aussi une responsabilité communale importante: à Anderlecht comme dans n'importe quelle commune, d'autres types de contrôle doivent être exercés, notamment sur l'infrastructure. Or ils ne sont pas du ressort de l'ONE.

Mme Moureaux était interpellée par les douze visites. Ce n'est pas mon cas. Ayant eu l'occasion de gérer des crèches, je sais que, lorsque le nombre d'enfants inscrits augmente et que l'on décide de passer du mode vertical au mode horizontal, une complète réorganisation de la crèche s'impose, ce qui requiert une présence importante de la coordinatrice et une série de modifications au sein des équipes. L'accompagnement n'est donc pas nécessairement signe de dysfonctionnement: il peut être celui d'une réorganisation.

Si beaucoup de choses se font déjà, il n'est pas normal que cette crèche soit passée entre les mailles du filet. Il faut sans doute revoir l'organisation et poursuivre la réflexion sur les pouvoirs organisateurs et l'élargissement des mesures à prendre. En outre, vous avez souligné que l'accord de coopération permettra aux bourgmestres d'intervenir. Il s'agit en effet d'une responsabilité importante qui concerne la vie des citoyens et des citoyennes d'une commune.

Enfin, la question du contrôle de la crèche d'Anderlecht reste en suspens, mais je suis persuadée qu'elle a bouleversé autant en interne qu'elle nous a bouleversés. Je ne doute pas, Madame la Ministre, que vous mettez tout en œuvre pour faire la lumière sur cette horrible situation.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – J'espérais des réponses, mais nous ne les aurons pas aujourd'hui.

Au sujet des douze visites, Madame Salvi, j'entends ce que vous dites, mais ce milieu est essentiellement géré de manière privée. Il revient à l'État d'en assurer la régulation et le contrôle; l'accompagnement ne relève pas de cette mission au sens strict. On peut dès lors réfléchir à la manière dont sont affectés les deniers publics à cet accompagnement. Nous avons le devoir de faire en sorte que les structures fonctionnent bien. Je ne suis toutefois pas certaine que, si un changement tel que celui que vous évoquez a lieu, il revient forcément au secteur public de réaliser douze vi-

sites.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Je n’entends pas polémiquer. La ministre vient d’expliquer qu’il existe une moyenne de deux visites par milieu d’accueil, quel qu’il soit, et que cela peut monter jusqu’à douze visites dans certains milieux, avec ce qu’on appelle des «visites renforcées». Pour autant, ces douze visites ne se déroulent pas forcément dans des milieux d’accueil de type privé. Il convient d’opérer une distinction.

Bien sûr, je partage l’idée suivant laquelle il convient d’utiliser les deniers publics de façon mesurée et réfléchie. Toutefois, dans le cas présent, il n’est pas rare qu’un milieu d’accueil subventionné et contrôlé par l’ONE ait besoin de douze visites, dans la mesure où, par exemple, des modifications importantes doivent être apportées au sein d’une crèche. En l’occurrence, le personnel d’accompagnement doit se charger aussi bien des équipes de puéricultrices que des parents et des enfants. Le but est de faire en sorte que les changements puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

**M. le président.** – Les incidents sont clos.

## 6 Question orale (Article 81 du règlement)

### 6.1 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Contrats villes-ONE»

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Le contrat de gestion de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) prévoit, à l’article 6 du chapitre concernant les offres de services intégrés, qu’«à partir de 2017, l’Office expérimentera, sur la base d’un projet qui comprendra des critères d’évaluation concertés avec l’Union des villes et des communes wallonnes ainsi que l’Union des villes et des communes bruxelloises et qui sera soumis au gouvernement, un nouveau dispositif consistant en des “Contrats Ville-ONE”». Pour rappel, cet article dispose que «ces contrats sont au maximum de 15 et doivent être basés sur une concertation entre les partenaires locaux, tant associatifs que publics, à l’initiative de la commune».

«Les communes qui souscriront un ‘Contrats Ville-ONE’ recevront un label particulier du type ‘Ville ou Commune – Enfance’, ainsi qu’un temps de travail de coordination majoré. À cet effet, le gouvernement, sur proposition de l’Office, fera adopter une modification des législations et réglementations concernées. À la fin de cette expérimentation, conformément au projet soumis au gouvernement, l’Office procédera à une évaluation qui devra permettre de mesurer les retombées po-

sitives pour l’accompagnement et l’accueil des enfants et des familles au vu des investissements consentis, ainsi que la prise en compte de tous les partenaires locaux concernés».

Cet article est évidemment important au regard de la récente étude de la Ligue des familles qui, se basant sur son baromètre, met en lumière le rôle potentiel des communes dans l’accès et le développement de l’accueil de la petite enfance.

Madame la Ministre, qu’en est-il de l’avancée de ces «Contrats Ville-ONE»? Un calendrier a-t-il déjà été établi? Pouvez-vous nous rappeler la raison de cette limitation à 15 contrats? Quels seront les critères de sélection?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Conformément aux dispositions du contrat de gestion, l’ONE est effectivement en train de préparer un appel à projets visant à identifier les quinze villes et/ou communes qui participeront à l’expérience. Cet appel à projets comprendra des critères auxquels ces villes et communes devront répondre afin de bénéficier d’un contrat avec l’ONE. Ces critères concerneront l’organisation de la concertation entre les partenaires locaux, tant associatifs que publics, la fixation d’objectifs communs à ces partenaires, les modalités d’évaluation de ces objectifs et l’articulation des activités qui permettent d’y parvenir.

Par ailleurs, il est envisageable de regrouper un certain nombre de services à destination des enfants et de leurs parents. Certains proposent la création de maisons enfants-parents qui pourraient regrouper plusieurs services. À cet égard, j’insiste sur le strict respect de la liberté d’association. Il ne s’agit pas d’instaurer des maisons de l’enfance et des parents et de prévoir un passage obligatoire par ces maisons pour obtenir des subventions. À mes yeux, il s’agirait d’une dérive!

Il peut y avoir une meilleure coordination, par exemple un regroupement territorial des consultations pour enfants, de certains milieux d’accueil, de l’accueil temps libre. Restons néanmoins attentifs aux difficultés d’accès du service à la population qui pourraient naître d’une volonté excessive de regroupement!

Les communes qui seront sélectionnées d’ici la fin de l’année 2017 se verront attribuer un label particulier. Elles bénéficieront également d’un temps majoré pour le travail de coordination. Cette ressource supplémentaire devrait les aider à finaliser leurs projets en concertation avec leurs partenaires.

À la fin de l’expérience, une évaluation sera menée sur la base de critères établis en collaboration avec les Unions des villes et communes de Wallonie ainsi que l’Association des villes et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Je souhaiterais cependant, et j’en ferai part à l’ONE, que les fédérations représentatives des milieux

d'accueil soient incluses dans la concertation: il s'agit bien d'une collaboration entre les villes et les milieux d'accueil et non pas d'une mainmise des villes sur les milieux d'accueil.

En ce qui concerne les réglementations en vigueur pour le secteur des consultations pour enfants, de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil temps libre, les modifications de la législation sont en cours de préparation. Le nombre de contrats entre les villes et l'ONE a été limité à quinze, dans la mesure où il s'agit pour l'instant d'une expérimentation. Je demanderai à être informée des critères sur lesquels porte l'évaluation du dispositif, et ce préalablement à la mise en œuvre de cette expérimentation. Je préfère que les critères d'évaluation soient préétablis, ce qui permettra à chacun de suivre cette expérience en ayant la capacité réelle de la piloter. Toutes ces démarches, je le répète, se font dans le strict respect de la liberté d'association.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, nous sommes entièrement d'accord sur les critères qui doivent être préétablis avant l'évaluation.

Je souhaite ajouter que la création de guichets locaux, la mise en place des référents d'accueil du secteur de l'enfance, la stimulation de la collaboration ou de partenariats entre les structures du secteur de l'enfance sont finalement autant d'idées qui doivent germer, surtout dans les

villes où la population est plus disparate et plus dense.

## 7 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Magali Dock, intitulée 'Accessibilité financière de nos festivals', de M. Patrick Prévot, intitulées 'Politique de madame la ministre en matière de culture urbaine', 'Renforcement de la présence d'artistes francophones dans les festivals musicaux de musique non classique et financement des festivals' et 'Bilan des BébéBus et leur extension à d'autres zones territoriales', de Mme Caroline Persoons, intitulée 'Fête de la Musique – Préparation et budget', et de Mme Muriel Targnion, intitulée 'Restauration de l'Hôtel de Biolley', sont retirées.

La question orale de M. Patrick Lecerf à Mme Alda Greoli, vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée 'Financement du décret du 30 avril 2009 relatif à la lecture publique', est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h15.*